

L'École du fort Frontenac (1676) Faits et mythes

Gaétan Gervais

Volume 7, 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1039323ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1039323ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société Charlevoix
Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1203-4371 (print)
2371-6878 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gervais, G. (2007). L'École du fort Frontenac (1676) : faits et mythes. *Cahiers Charlevoix*, 7, 13–84. <https://doi.org/10.7202/1039323ar>

Article abstract

Gaétan Gervais sonde les fondements historiques de la fameuse « école mère » du fort Frontenac (aujourd'hui Kingston). Cette institution, que Cavalier de la Salle y aurait fait construire, en 1676 ou 1678, pour l'instruction de la population qui y séjournait et confiée aux récollets, aurait été le premier établissement d'enseignement de l'Ontario. Analysant tour à tour les caractéristiques qu'on supposait à cette petite école et les arguments avancés par Arthur Godbout, qui se fit le principal diffuseur de cette thèse, il en trouve les sources chez trois historiens de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (Louis Le Jeune, Camille de Rochemonteix et Benjamin Sulte) et la reconnaissance officielle par trois groupes de chercheurs de la mouvance pédagogique qui tous, à une exception près, ont accepté cette hypothèse sans sourciller (historiens, chercheurs et pédagogues) et l'ont colportée, jusqu'à tout récemment, en amplifiant même le « fait ». Après avoir aussi noté les « lourds silences » des groupes d'acteurs (militants, historiens, compilateurs et récollets) qui n'auraient pas manqué de relever une telle réalité, Gervais conclut qu'il n'y a jamais eu d'école au fort Frontenac et que cette thèse appartient au monde du mythe : elle s'accordait si bien aux revendications scolaires que défendait Godbout et qu'ont soutenues, après lui, d'autres chercheurs engagés, pourtant mieux outillés, que l'idée d'une remise en cause n'effleura aucun de ces militants.

L'ÉCOLE DU FORT FRONTENAC (1676):
FAITS ET MYTHES

Gaétan Gervais

*Département d'histoire
Université Laurentienne, Sudbury*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	15
I – LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PREMIÈRE ÉCOLE	19
A. Un lieu : le fort Frontenac	19
B. Une institution : les « petites écoles »	24
C. Une date : 1676 (ou 1678)	27
D. Des enseignants : les récollets	31
II – PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PREMIÈRE ÉCOLE	33
A. Arthur Godbout (1908-1985)	34
B. Les écrits d'Arthur Godbout	35
1. L'article de 1953	36
2. L'origine des écoles françaises dans l'Ontario (1972)	39
3. Historique de l'enseignement français dans l'Ontario 1676-1976 (1976 et 1979)	42
C. Critique des arguments	42
D. Les autres interventions	49
III – LES APPUIS À GODBOUT	51
A. Trois historiens avant 1953	52
1. Louis Le Jeune (1857-1935)	52
2. Camille de Rochemonteix (1834-1923)	53
3. Benjamin Sulte (1841-1923)	55
B. La mouvance pédagogique	58
IV – LES TROP LOURDS SILENCES	63
A. Le silence des militants	64
B. Le silence des historiens	66
C. Le silence des compilateurs	67
D. Le silence des récollets	70
V – MYTHE ET RÉALITÉ	71
A. Faits historiques et mythes	71
B. Le régime scolaire de la période 1927-1969	74
C. Le mythe de l'école mère du fort Frontenac	79
CONCLUSION	82

L'ÉCOLE DU FORT FRONTENAC (1676):

FAITS ET MYTHES

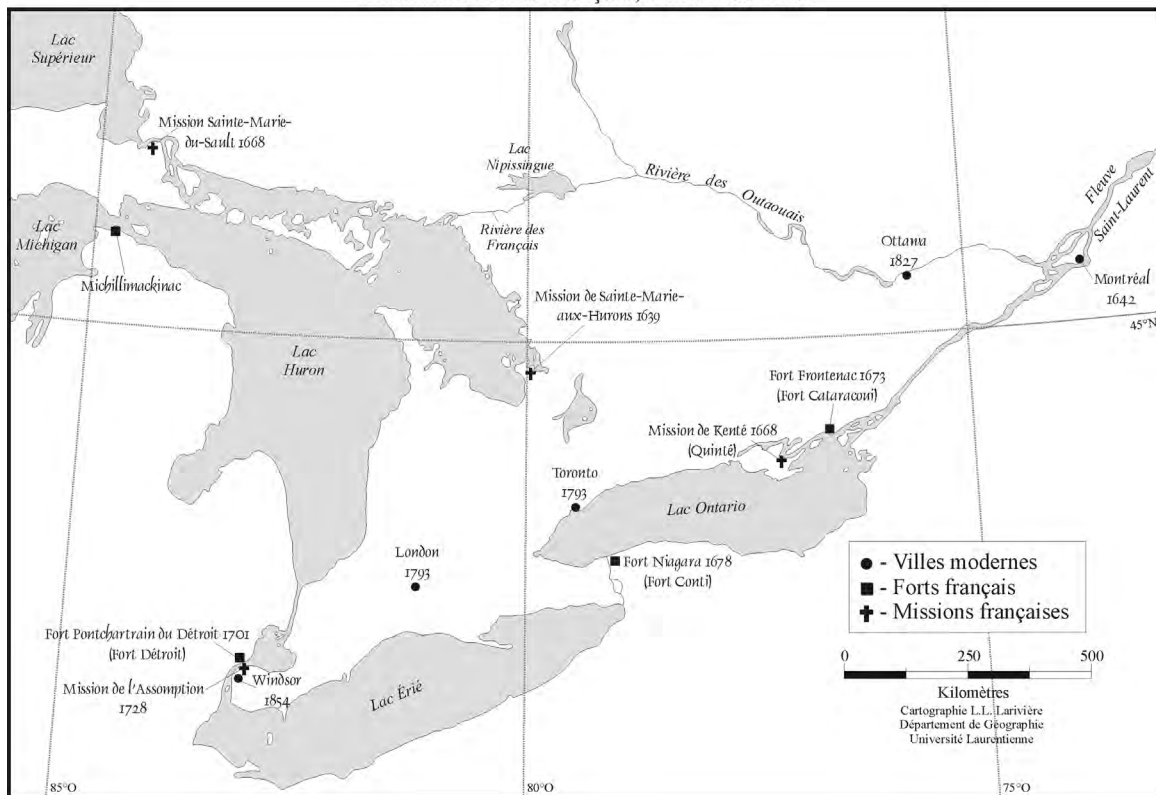
INTRODUCTION

En juin 1953, la Société historique du Canada se réunissait en congrès annuel à London, dans le Sud-Ouest ontarien. Un professeur de l'École normale de l'Université d'Ottawa, Arthur Godbout, devait y prononcer, en français, une conférence au sujet des écoles franco-ontariennes avant 1796¹. L'auteur de l'étude étant retenu chez lui par la maladie, il revint au père Adrien Pouliot, qui siégeait au conseil de la Société, de lire le texte². Les membres de l'auditoire reçurent un résumé, en anglais, de la communication.

¹ Une copie du texte, datée du 5 juin 1953 et intitulée « Les Écoles françaises de l'Ontario antérieures à 1796 », se trouve aux archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française [désormais : CRCCF] de l'Université d'Ottawa, Fonds Arthur-Godbout P122/2/16. Le personnel accueillant et empressé du CRCCF, notamment madame Bernadette Legault-Routhier, archiviste de référence, a grandement facilité la consultation de ce fonds. Qu'il trouve ici les remerciements de l'auteur.

² Le conseil de la Société historique du Canada, en 1952-1953, comprenait, entre autres, Guy Frégault, Lucien Brault et le jésuite Adrien Pouliot; Léopold Lamontagne était alors le rédacteur adjoint à la publication annuelle du *Rapport* de la Société.

Missions et forts français, villes modernes



En Ontario, selon la thèse que Godbout entendait défendre, les écoles françaises avaient précédé les premiers établissements scolaires des loyalistes, des immigrants arrivés dans les années 1780. Selon le texte préparé pour la conférence, des écoles avaient vu le jour au fort Frontenac (aujourd'hui Kingston), au fort Pontchartrain du Détroit et à la paroisse de l'Assomption (Windsor). Plus exactement, Godbout soutenait, dans son mémoire à la Société historique, que René-Robert Cavelier (1643-1687), sieur de La Salle, seigneur du fort Frontenac, y avait fondé la première école de la province : « Cette école vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets³. »

Ce professeur de pédagogie, intuitivement peut-être, avait compris l'intérêt pour la communauté franco-ontarienne de pouvoir rappeler que sa présence en Ontario était ancienne et antérieure à l'arrivée des loyalistes. Connaître les origines lointaines du réseau scolaire franco-ontarien, de même que l'année de fondation de sa première école, satisfait une curiosité naturelle. L'intérêt de cette question allait de soi, puisque l'éducation prenait depuis longtemps une place considérable dans l'histoire de l'Ontario français.

Le travail soumis par Godbout respectait les canons de la recherche scientifique, avec son appareil critique comportant des notes en bas de page et des renvois bibliographiques. Parmi les autorités citées, dans la section touchant l'école du fort Frontenac, Benjamin Sulte occupait le premier rang. Entre 1882 et 1884, ce prolifique autodidacte publia des fascicules qui, réunis, formèrent les huit volumes de son *Histoire des Canadiens-Français*⁴. La critique catholique et nationaliste,

³ Arthur Godbout, « Les Écoles franco-ontariennes d'avant 1800 », dans *Société historique du Canada. Rapport de l'Assemblée annuelle tenue à London les 4, 5 et 6 juin 1953*, [Ottawa, Société historique du Canada, 1954], p. 27.

⁴ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français 1608-1880. Origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*, Montréal, Wilson, 1882-1884, 8 vol. Cet ouvrage

quasiment unanime, fondit sur cet historien anticlérical. Dans la tourmente qui s'ensuivit, personne n'a remarqué la petite phrase (tome V, p. 43) rapportant sans commentaire un fait qui serait survenu deux siècles plus tôt : la création en 1678 [*sic*] d'une école par Cavalier de La Salle au fort Frontenac. La question de fond, cependant, ne fut vraiment discutée qu'en 1953, par Godbout.

Ce qui précède appelle deux commentaires.

Une première remarque concerne la documentation, surtout les « sources primaires ». Peuvent-elles accréditer la thèse affirmant qu'un établissement scolaire avait vu le jour au fort Frontenac dès le XVII^e siècle ? Entre 1676, année présumée de la fondation de l'école au fort Frontenac, et 1953, quand Arthur Godbout publia son article dans le *Rapport* de la Société historique du Canada, il y a bien 277 ans. Cette longue période n'a pas laissé la trace d'un seul document « primaire » attestant l'existence de cette école. Aujourd'hui encore, aucun document connu provenant de cette période n'y fait la moindre allusion. En fait, la seule source dont disposait Godbout lui venait de Benjamin Sulte qui avait écrit en 1882 : « Une école s'ouvrit en ce lieu [Fort Frontenac] pour les enfants des Français et des sauvages. La même année (1678) le père [...]⁵ ». Dans la catégorie des « sources secondaires », on ne trouve que trois auteurs qui mentionnent, littéralement en quelques mots, cette école du fort Frontenac.

En deuxième lieu, un mot d'explication s'impose à propos de la grande place qu'Arthur Godbout occupe dans le présent travail. Cette importance lui revient pour deux raisons. D'une part, il illustre bien le milieu des éducateurs

fut très critiqué dès sa parution, provoquant, par exemple, une réponse cinglante de Joseph-Charles Taché, *Les Histoires de M. Sulte. Protestation*, Montréal, 1883, 32 p. ; voir aussi la recension de P.B. Mignault dans la *Revue canadienne* 19, 1883, p. 106-112. Les fascicules de Sulte ont paru entre 1882 et 1884, mais l'auteur du présent article a pris un raccourci en abrégant « 1882-1884 » à « 1882 ».

⁵ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français...*, tome V, p. 43.

franco-ontariens, par ses préoccupations, par ses valeurs, par ses idées ; d'autre part, il fut l'inaugurateur de la recherche en histoire de l'éducation franco-ontarienne. Le premier, il manifesta un intérêt pour l'école au fort Frontenac, que personne n'a plus contribué à faire connaître que lui. Surtout, Godbout publia la première étude à ce sujet. Pendant la période allant de 1953 à 1976, il se produisit sur plusieurs tribunes pour plaider sa cause.

Or un examen des sources disponibles conduit à la conclusion, accablante, que « l'école du fort Frontenac » n'a jamais existé, qu'elle ne peut pas avoir existé. Cet établissement scolaire n'est donc pas un « fait d'histoire », mais un « mythe de création ». Parce qu'il s'applique à démontrer l'impossibilité d'une telle école, le présent travail prend donc le relais de Robert Choquette qui, en 1980, fut le premier, et jusqu'ici le seul, à mettre en doute l'existence de cette école⁶.

I – LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PREMIÈRE ÉCOLE

Dans la phrase citée plus tôt (« Cette école vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets »), Arthur Godbout, implicitement, identifiait quatre éléments susceptibles de définir l'institution scolaire : un lieu (le fort Frontenac), un type d'institution (la « petite école »), une date (en 1676), des enseignants (les récollets). Ces quatre aspects permettent d'imaginer à quoi une école du fort Frontenac, en 1676, aurait ressemblé.

A. UN LIEU : LE FORT FRONTENAC

La grande expansion française en Amérique du Nord se produisit durant la période 1663-1713. La France cherchait alors à s'implanter en Acadie, dans les Pays-d'en-haut (le bassin des

⁶ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Éditions Études vivantes, [« L'Ontario français »], [c1980], p. 150.

Grands Lacs), à la baie d'Hudson et en Louisiane. Fondé en 1673, le fort Frontenac (appelé fort Cataracoui avant 1675) occupait une position stratégique, à la sortie du lac Ontario. Sa construction faisait partie de la première phase de l'expansion de la France à l'intérieur du continent. La fondation du fort Frontenac se prépara par la création d'une colonie royale, par la reprise des activités missionnaires et par la mise en œuvre d'une politique coloniale.

Après la refonte du gouvernement de la Nouvelle-France en 1663-1664, la France partit à la conquête de l'Ouest. La paix conclue avec les Iroquois, en 1667, ouvrit la voie aux activités commerciales, militaires et missionnaires dans la région méridionale des Grands Lacs. La France espérait toujours découvrir une route vers la Mer du Sud, ce qui explique son intérêt pour le fleuve Mississippi. Le roi Louis XIV et le ministre Jean-Baptiste Colbert commandaient de concentrer les colons afin d'éviter leur éparpillement, mais la France entendait néanmoins encourager les explorations, réclamer de nouveaux territoires et en exclure les marchands étrangers, anglais ou hollandais.

Dès 1668, les sulpiciens fondèrent la mission de Kenté (ou Quinté), au nord-est du lac Ontario, non loin de la confédération des Cinq Cantons, dont les tribus vivaient au sud du lac Ontario. Cette mission dura dix ans. En 1669, les sulpiciens Bréhan de Galinée et Dollier de Casson entreprirent un voyage d'évangélisation qui, après quelques péripéties et un « hivernement » sur la rive nord du lac Érié, se termina en 1670 par leur retour à Montréal en suivant un parcours qui empruntait les lacs Huron et Nipissingue, puis la rivière des Outaouais.

Dans un *Mémoire* au roi, le 10 novembre 1670, Jean Talon traitait de la nécessité, pour intercepter le commerce des fourrures entre les Amérindiens et les marchands anglais ou hollandais, de leur barrer le passage. L'intendant demandait 100 soldats et l'autorisation de créer deux établissements, l'un

au nord du lac Ontario, l'autre au sud, et il proposait de construire « une espèce de galère pour assurer le lac Ontario⁷ ». Puis, en 1671, le gouverneur Daniel de Rémy, sieur de Courcelle (1626-1698), se rendit au lac Ontario, à la recherche d'un site avantageux pour la construction d'un fort militaire, tandis que Daumont de Saint-Lusson, dans une cérémonie à Sault-Sainte-Marie en juin 1671, prenait possession des Grands Lacs au nom de la France. Dans les instructions données à Frontenac en 1672, le roi déclarait que, « [l']augmentation des dites colonies debvant estre la règle et la fin de toute la conduite du dit sieur de Frontenac⁸ », le gouverneur devait poursuivre l'agrandissement de la Nouvelle-France. Dès 1672, il envoya Louis Jolliet (1645-1700) en expédition « à la découverte de la mer du Sud, par le pays des Mashoutins, et la grande rivière qu'ils appellent Michissipi qu'on croit se décharger dans le mer de Californie⁹ ». L'expédition, en 1673, ne découvrit pas le passage espéré, le Mississipi se déversant dans l'Atlantique par le golfe du Mexique.

En 1673, le nouveau gouverneur, Louis de Buade, comte de Frontenac (1620-1698), vint en personne diriger les travaux de construction du fort Cataracoui, au nord-est du lac Ontario, à quelques kilomètres à l'est de la mission de Kenté.

⁷ « Extrait de l'addition au mémoire de Jean Talon au roi, 10 novembre 1670 » (pour deux établissements sur le lac Ontario), cité dans Pierre Margry (comp.), *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1698)*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1876-1888, 6 vol., (Réimpression : New-York, AMS Press, 1974, vol. 1, p. 85-87).

⁸ « Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Comte de Frontenac [...] (7 avril 1672) », dans « Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa première administration (1672-1682) », dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec 1926-1927*, [désormais : RAPQ], Québec, Imprimeur du Roi, 1927, p. 4.

⁹ « Lettre du gouverneur Frontenac au Ministre (2 novembre 1672) », dans *RAPQ 1926-1927*, p. 18.

L'intention était de céder le fort Cataracoui à des intérêts privés, moyennant certaines conditions. La Salle, le protégé de Frontenac, fit deux voyages en France, le premier (en 1674-1675) pour acquérir le fort, le second (en 1677-1678) pour obtenir la permission d'explorer les régions vers l'ouest et d'y ériger des forts.

Durant son séjour en France (1674-1675), La Salle soumit des propositions que le roi accepta sans grandes modifications. Nouvellement anobli, l'explorateur obtenait des terres, mais surtout la seigneurie du fort Frontenac, contre une liste d'obligations : rembourser le coût de construction du fort, le garder en bon état, y maintenir une garnison aussi nombreuse que celle de Montréal, amener vingt hommes et les entretenir pendant deux années pour le défrichement des terres (« lesquels ne pourront être employez à un autre usage pendant le dit temps »), faire construire une église dans les six premières années de la concession et, en attendant, entretenir un prêtre ou religieux, enfin, attirer « le plus grand nombre de Sauvages qu'il se pourra, leur donner des terres pour faire des villages et les cultiver, leur apprendre des mestiers et les porter à mener une vie plus conforme à la nostre ». Aucun des documents produits au cours des négociations ne mentionne une école au fort Frontenac¹⁰.

Lors de son second voyage en France, en 1677-1678, La Salle obtint la permission d'aller explorer le Mississipi, mais aussi d'ériger un fort à Niagara et même dans les autres endroits où il le jugerait opportun. De toute évidence, le peuplement ne figure pas parmi les principales préoccupations de l'explorateur. L'ouverture d'une « petite école » aurait sans doute semblé une question de bien peu de conséquence en

¹⁰ Le texte des propositions (p. 278-280), puis l'arrêté du Conseil (p. 281-283), les lettres patentes du fort (p. 283-286), les lettres d'anoblissement (p. 286-288) sont reproduits dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 278-288.

regard des grands enjeux de l'exploration du Mississipi et de la route du Pacifique.

Dans un *Mémoire* soumis en 1679, La Salle tentait de justifier ses demandes au roi en faisant valoir les travaux effectués depuis 1675. Selon Louis Le Jeune, le document «est empreint d'exagérations¹¹». La Salle énumérait ses réalisations, en commençant par le défrichement de 1000 ou 1200 «arpents de bonne terre», où se cultiverait sous peu le froment, où se trouvaient déjà «plusieurs bestes à cornes, des cochons et des volailles». Il y a mieux. À son retour au fort Frontenac, La Salle entendait «faire planter de la vigne, des fruits et des légumes de toutes sortes, et y établir plusieurs sortes de manufactures¹²». Il aurait déjà existé deux villages (un «pour les douze familles françaises» et l'autre pour les cent familles amérindiennes). La Salle disait avoir fait bâtir une maison et une église pour les deux récollets¹³. Enfin, il ajoutait qu'«il y a lieu de croire qu'il s'y formera bientôt une colonie considérable, y ayant déjà treize à quatorze familles établies et une mission de Récollets¹⁴». Ces exagérations («A beau mentir qui vient de loin»!) cherchaient à cacher la faiblesse du peuplement. Quelques douzaines de Français seulement vivaient en cet endroit. Le fort Frontenac appartenait au monde du commerce, l'agriculture se résumant à bien peu de chose. La Salle, qui énumère toutes ses réalisations, aurait-il négligé de mentionner l'ouverture d'une école, si elle avait existé?

¹¹ Voir l'article «La Salle, (Cavelier, sieur de)», dans Louis Le Jeune, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, vol. 2, p. 84.

¹² «Mémoire sur le projet du sieur de la Salle...», dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 334.

¹³ «Demande de privilège...», dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 334.

¹⁴ Cavelier de La Salle, «Relation des découvertes et des voyages du sieur de la Salle [...] 1679-80-81», dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 438. Pour le texte complet, voir p. 435-545.

Après ses explorations jusqu'aux bouches du Mississipi (1681-1682), La Salle était criblé de dettes. Ses créanciers prirent même possession du fort. Plus tard, on alla jusqu'à ordonner le démantèlement des fortifications. Devenu à nouveau gouverneur en 1689, Frontenac empêcha cette destruction et fit même reconstruire le fort en 1695.

À la fin du régime français, la population du fort restait clairsemée. On apprend qu'en 1748 le fort Frontenac contenait «une trentaine de soldats de marine, avec une poignée de miliciens, [qui] formaient toute la garnison¹⁵». Le commandant du fort, Pierre-Jacques de Noyan, ne put que se rendre quand le général anglais John Bradstreet se présenta pour prendre possession du fort Frontenac en 1758. Il trouva «110 hommes, quelques femmes, enfants et sauvages¹⁶».

Tel est le milieu dans lequel aurait existé une école au fort Frontenac.

B. UNE INSTITUTION : LES « PETITES ÉCOLES »

On peut savoir à quoi ressemblait une école à l'époque de la Nouvelle-France. Au point de vue institutionnel, les « petites écoles » de premier niveau dispensaient un enseignement semblable à celui qui se donnait en France. Au Canada, le nombre de ces écoles resta faible¹⁷. Arthur Godbout s'est appliqué à décrire les écoles de la colonie, convaincu que les facteurs qui avaient donné naissance aux écoles du Canada (la vallée laurentienne) en produiraient autant dans les Pays-d'en-haut (le bassin des Grands Lacs). À en juger par les notes

¹⁵ Texte d'André Chagny, cité par Olivier Maurault, «Kingston à la fin du régime français», dans *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique. Rapport 1938-1939*, p. 12.

¹⁶ Cette citation provient d'Olivier Maurault, «Kingston à la fin du régime français», p. 11-23, qui la donne sans indication de source.

¹⁷ Pour une description, voir Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, tome 1 : 1608-1840*, Montréal, Holt Rinehart et Winston, [c1971], p. 132-158.

en bas de page, la section du texte qui traite en 1953 des écoles de la colonie serait tributaire des travaux de Gérard Filteau, auteur en 1937 de *La Naissance d'une nation*¹⁸, et d'Amédée Gosselin, dont *L'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1760)*¹⁹ remontait à 1911.

À l'époque de la Nouvelle-France, quelques douzaines d'écoles ont vu le jour, surtout dans les environs des trois sièges de gouvernement (Québec, Trois-Rivières et Montréal). Outre les deux écoles secondaires, les cinq « écoles spéciales » et les neuf couvents de campagne, Amédée Gosselin n'a surtout dénombré que trente-neuf « écoles primaires », la plupart suivant des programmes d'études élaborés en France pour les « petites écoles ». Dix de ces établissements ont vu le jour en 1676 ou avant, ce qui revient à dire que « l'école du fort Frontenac », que Gosselin ne mentionne même pas, serait la onzième en rang d'ancienneté. Gérard Filteau, dont l'ouvrage décrit l'état des choses en 1755, a aussi dressé sa liste des écoles, mais il ne dit rien de l'école du fort Frontenac.

Un des programmes d'enseignement s'appelait *L'École paroissiale*. C'est le nom d'un programme d'enseignement (*L'École paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfants des petites écoles*), non le renvoi à une relation avec une paroisse. Serait-ce l'origine de la fictive « paroisse du fort Frontenac » ? Grand admirateur de l'enseignement de l'« école paroissiale »²⁰, Gosselin s'efforça de démontrer que l'éducation en Nouvelle-France ressemblait au modèle français, pendant que Godbout, lui, affirmait que les écoles

¹⁸ Gérard Filteau, *Naissance d'une nation. Tableau du Canada en 1755*, Montréal, Éditions de l'A.C.-F., « Documents historiques », [1937], 2 vol, 203+233 p. Voir notamment la section sur l'instruction, vol. 2, p. 15-43.

¹⁹ Amédée Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le Régime français (1635-1760)*, Québec, Typ. Laflamme et Proulx, 1911, 501 p.

²⁰ *L'École paroissiale* est un ouvrage de pédagogie, donnant au professeur une direction journalière (p. 229). Voir Amédée Gosselin, *L'Instruction...*, p. 229-246.

des Pays-d'en-haut ressemblaient à celles du Canada. Les petites écoles naquirent en certains endroits, peu nombreux, où vivait une population suffisante, mais rarement à la campagne. Dans le territoire qui formerait un jour la province de l'Ontario, il y eut peu de foyers de peuplement avant le XIX^e siècle, en fait aucun sauf celui de l'Assomption en 1749.

En Nouvelle-France, l'État n'intervenait pas dans le domaine de l'éducation, une activité qu'il confiait à l'Église²¹. En pratique, c'est l'évêque qui autorisait l'ouverture d'une école et qui la confiait à telle communauté²². Or il n'existe pas d'autorisation qui aurait été ou demandée à l'évêque de Québec, ou accordée par lui, pour une école au fort Frontenac. De surcroît, les écoles primaires accueilleraient soit des garçons, soit des filles. Or le recensement de 1677, au fort Frontenac, ne dénombra que sept enfants. Même s'ils avaient tous été en âge de fréquenter l'école, il ne faudrait retenir que les garçons. Il n'y a pas de clientèle pour une école au fort Frontenac.

Arthur Godbout, comme Gérard Filteau et Amédée Gosselin avant lui, utilise le terme « école » dans son sens ordinaire pour désigner un établissement scolaire. Une école, au plan matériel, c'est au minimum un local ou un édifice servant à l'enseignement sur une base régulière. Tous les auteurs cités entendent le terme « école » de cette oreille. Mais il existe bien des types d'enseignement, dénués de toute formalité, qu'on aurait tort de qualifier d'école. Il est bien vrai qu'aujourd'hui le mot « éducation » recouvre souvent diverses activités comprenant, par exemple, l'instruction que des

²¹ Sur l'histoire de l'éducation, voir les chapitres de Louis-Philippe Audet dans J. Donald Wilson *et al.* (dir.), *Canadian Education : A History*, Scargorrough, Prentice-Hall, [c1970], xiv-528 p. Plus récemment : Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'éducation au Québec. De l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 2005, 216 p.

²² Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement...*, p. 117-119.

missionnaires donnaient à des enfants, l'enseignement des métiers et les autres moyens d'apprentissage non scolaires²³. Ainsi, les autorités se soucient de l'évangélisation des Amérindiens, mais on ne peut pas décrire cette activité comme une « école ».

Au fort Frontenac, une « école » aurait donc présenté les caractéristiques suivantes : il s'agirait d'une école primaire (une « petite école »), pour garçons, approuvée par l'évêque et située dans une salle prévue à des fins scolaires.

C. UNE DATE : 1676 (OU 1678)

Un troisième élément permettrait de définir l'école du fort Frontenac : la date de sa fondation. En toute logique, on ne saurait choisir entre deux dates tant que l'existence de cette école n'a pas été démontrée. Il est, en effet, quelque peu surréaliste de débattre de la date de fondation d'une école qui n'a pas existé !

En 1953, l'article d'Arthur Godbout affirmait que l'école du fort Frontenac avait vu le jour en 1676. Il adoptait en cette matière l'année retenue par les historiens Louis Le Jeune (1931) et Camille de Rochemonteix (1896). Comment expliquer cette date de 1676, alors que Sulte, le premier historien à proposer une date, avait indiqué l'année 1678 ? On ne sait ni dans quel document Sulte a trouvé l'information concernant l'existence d'une école au fort Frontenac, ni la source de sa date de 1678, ni les documents que Rochemonteix (1896) ou Le Jeune (1931) auraient trouvés pour corriger Sulte, ni les sources différentes qu'ils auraient découvertes ailleurs. Après plus de trois siècles, la découverte de nouveaux documents semble plus qu'improbable.

²³ Pour un exemple de la nouvelle approche qui définit le terme « éducation » dans un sens élargi et englobant l'éducation sans formalité et autres formes d'apprentissage, voir Roger Magnuson, *Education in New France*, [Montréal], McGill-Queen's, [c1992], xii-223 p.

À l'aune de la vraisemblance, l'année 1676 semble préférable à 1678. Car c'est en 1676 que La Salle, revenu de son premier voyage en France (1674-1675), entreprit de grands travaux de réfection au fort Frontenac, y compris la construction de la résidence-église des récollets. À la suite de son deuxième voyage (1677-1678), l'explorateur préparait son expédition au Mississipi et ne revint au Canada qu'à l'été de 1678. À cette époque, La Salle se vouait entièrement à la découverte de l'Ouest.

Dans le cas de Sulte, le choix de l'année 1678 semble relié aux activités des récollets qu'il décrit à l'aide de certains extraits tirés d'ouvrages de récollets. C'est d'ailleurs dans ce contexte que Sulte mentionne l'école du fort Frontenac. Selon une méthode que certains lui ont reprochée, cet auteur composait parfois son texte en alignant de longs extraits de certains documents. Ainsi, c'est à la fin d'une citation tirée de Chrestien Le Clercq (vers 1641-1700?), un récollet qui séjourna au Canada de 1670 à 1686, que Sulte écrit :

À Frontenac, « M. de La Salle fit bâtir à ses frais notre maison sur le terrain qu'il nous avait donné près du fort, dans lequel on aménagea une chapelle, » écrit le père Le Clercq. **Une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages**²⁴. La même année (1678) le père Xiste Le Tac [...] ²⁵.

²⁴ À partir de ce point, on peut considérer que **les caractères gras**, à l'intérieur des citations, ne servent qu'à attirer l'attention du lecteur sur certains mots particuliers, mais ne font pas partie de la citation originale.

²⁵ Voici, textuellement, ce que dit l'original : « Monsieur de la Salle fit bâtir à ses dépens notre maison sur le terrain qu'il nous avoit donné auprès du Fort dans laquelle on aménagea une chapelle ». Voir Chrestien Le Clercq, *Premier Établissement de la foy dans la Nouvelle France : contenant la publication de l'Évangile, l'histoire des colonies françaises, & les fameuses découvertes depuis le fleuve de Saint-Laurent, la Loüisiane & le fleuve Colbert jusqu'au golfe du Mexique...*, Paris, Chez Amable Auroy, 1691. Une étude récente attribue la paternité de cet ouvrage, non plus à Chrestien Le Clercq, mais à Valentin Leroux ; voir Guy Lafèche et Serge Trudel, *Un janséniste en Nouvelle-France*, Laval, Éditions du Singulier, 2003, 317 p. Michel Gaulin a aimablement porté cet ouvrage à l'attention de l'auteur.

Ce passage contient une citation du récollet Le Clercq (où il n'est pas question d'une école), puis Sulte ajoute, de manière presque désinvolte, qu'on y ouvrit une école. Il parle de l'école qui ouvrit *en ce lieu*. L'expression *ce lieu* veut-elle dire au fort Frontenac ou dans la résidence-chapelle des récollets? En tout cas, le texte indique clairement que l'école, selon Sulte, aurait ouvert ses portes en 1678.

En 1953, Godbout suivit Rochemonteix et Le Jeune en optant pour la date de 1676. Mais en 1972, il publia un ouvrage intitulé *L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario*, où il écrivit que l'école du fort Frontenac ouvrit en 1678. Rien n'indique pourquoi Godbout adoptait désormais l'année 1678. Voici un extrait du texte révisé de Godbout :

Qu'on n'oublie pas que, vers 1675, La Salle n'aurait jamais pu réussir à fonder, à l'ancien fort Frontenac, le premier établissement permanent de colons à l'ouest du Québec d'aujourd'hui, s'il n'eût promis de pourvoir à l'instruction des enfants de ceux qui viendraient s'y fixer. Et il fit honneur à ses engagements : **dès 1678**, « une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages ». C'est l'*école mère* de l'Ontario²⁶.

Retenons de cette citation, pour l'instant, que Godbout a adopté 1678 comme nouvelle date de fondation de l'école : le « dès 1678 » est une correction faite en 1972.

Quatre ans plus tard, dans un travail dactylographié et polycopié dont le titre était clair (*Historique de l'enseignement français dans l'Ontario 1676-1976*), Godbout revenait à l'année 1676. Dans cet ouvrage, cependant, il écrivait : « Voilà qui explique la fondation et le soutien de *l'école mère de l'Ontario* par le sieur Robert Cavalier de LaSalle [*sic*], premier gouverneur du Fort Frontenac, peu après 1675²⁷. » Ce « **peu**

²⁶ Arthur Godbout, *L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, p. 41.

²⁷ Arthur Godbout, *Historique de l'enseignement français dans l'Ontario 1676-1976*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976, p. 9. Une réimpression de ce texte eut lieu en 1979.

après 1675 » apporte une nouvelle preuve de l'hésitation de Godbout au sujet de la date de fondation. D'ailleurs, en 1976, Godbout parlait davantage des Canadiens établis en Ontario en 1760 («le français avait été la première langue européenne utilisée et chantée en sol ontarien») que de l'école mère. Il terminait pourtant son texte en réitérant que la première école de l'Ontario avait ouvert en 1676, «Et c'était une ÉCOLE FRANÇAISE !²⁸»

D'autres auteurs ont repris, sur la question des dates, les propos de Godbout. Par exemple, en septembre 1978, le bulletin mensuel de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), *Entre Nous*, publiait, à l'occasion du dixième anniversaire des écoles secondaires publiques de langue française, un petit dessin. Il montre une école, avec de grandes fenêtres, recouverte de bardeaux, avec un clocher abritant une cloche, le tout surmonté du drapeau franco-ontarien. Sous l'illustration, le texte commence ainsi : «En Ontario, c'est en 1678 que la première école de langue française ouvre ses portes au Fort Frontenac²⁹.» En 1979, une publication de TVO (*Villages et visages de l'Ontario français*) indiquait qu'«une école était ouverte au fort Frontenac (Kingston) dès 1678³⁰.» Une publication du ministère de l'Éducation, en 1981, est à peine plus prudente en parlant de l'année 1676 et en ajoutant que l'école ouvrit «peu après³¹». En 1981, un manuel du niveau secondaire, par Laurier Carrière (*Les Français dans les Pays d'en Haut*), indiquait que l'école fut construite par La Salle «dès son retour» quand

²⁸ *Ibid.*, p. 96.

²⁹ Cette page du bulletin *Entre nous* est reproduite dans Tina Desabrais, «L'Implantation communautaire 1977-1995», dans Guy Gaudreau (dir.), *Le Drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 64.

³⁰ René Brodeur et Robert Choquette, *Villages et visages de l'Ontario français. Album d'histoire et de témoignages*, Toronto, Office de la télécommunication éducative de l'Ontario / Montréal, Fides, 1979, p. 17.

³¹ *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978. Esquisse historique et ressources documentaires*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 1981, p. 26.

il transforma le fort, ce qui donnerait 1675³². Plus récemment, trois professeurs de l'Université d'Ottawa (Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon) ont adopté la date de 1678 pour l'année de fondation³³. Aujourd'hui encore, plusieurs sites électroniques répètent cette date.

Cette indécision même découle, inévitablement, de la problématique de départ : il est impossible de déterminer la date de fondation d'une école dont l'existence même est en cause.

D. DES ENSEIGNANTS : LES RÉCOLLETS

D'après Godbout, les enseignants dans cette école du fort Frontenac furent des récollets. Ces franciscains réformés formaient une branche de l'Ordre des Frères-Mineurs³⁴. Champlain les avait recrutés en 1615 pour qu'ils prissent en main les missions de la Nouvelle-France. Il en arriva quatre, dont le père Joseph Le Caron qui se rendit aussitôt en Huronie. Ainsi, les récollets furent les premiers missionnaires du Saint-Laurent. Ils quittèrent la colonie en 1629, quand les Anglais en prirent possession. Une fois Québec restitué à la France, en 1632, ce sont les jésuites qui devinrent les missionnaires de la Nouvelle-France.

En 1632, les œuvres complètes de Champlain parurent à Paris. Elles suscitèrent de vives réactions chez les récollets

³² Laurier Carrière, *Les Français dans les Pays d'en Haut*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, [c1981], p. 102.

³³ Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'Éducation en Ontario français », dans Joseph-Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, ([Moncton], Éditions d'Acadie, [c1999]), p. 436-437.

³⁴ Pour une histoire des récollets et la biographie de ses membres canadiens avant 1849, voir Odoric Jouve, avec la collaboration d'Archange Godbout, de Hervé Godbout et de René Bacon, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France 1615-1645 – 1670-1849*, Montréal, Bellarmin et Province franciscaine Saint-Joseph du Canada, [c1996], lxxxi+4+906 p. Voir en particulier la section rédigée par Hervé Blais, « Un récollet : qu'est-ce à dire? », p. xiii-xxxiii, et celle de Marion A. Habig, « L'Œuvre des Récollets missionnaires en Nouvelle-France », p xxxv-lxiv.

dont le travail en Nouvelle-France semblait avoir été réduit à presque rien. Les malins soupçonnèrent les jésuites. Le frère Gabriel Sagard publia en même temps le *Grand voyage du pays des Hurons*, le récit d'une excursion entreprise en 1623 par un groupe de récollets. Plus tard, en 1636, il fit paraître une *Histoire du Canada* en quatre volumes³⁵. Depuis ces événements, les récollets meurtris eurent un souci constant de faire valoir leur apport à l'évangélisation. S'ils avaient fondé une école, on s'attendrait à la voir mentionnée dans leurs écrits ou dans leurs biographies.

Ces religieux ne revinrent au Canada qu'en 1670. Ils étaient cinq, mais d'autres les suivirent, dont les célèbres Chrestien Le Clercq et Louis Hennepin. Les récollets, grâce à leur fonction d'aumôniers des garnisons, observaient en témoins privilégiés ce qui se déroulait à Cataracoui. Ce fort qui, le premier, fut confié aux récollets après leur retour en Nouvelle-France, eut pour aumônier Gabriel de La Ribourde (1615?-1680), arrivé au Canada en 1670. Le père de La Ribourde séjourna deux ans au fort Cataracoui, de 1673 à 1675. Il fut remplacé par le père Luc Buisset (vers 1640-1684) qui occupa ce poste de 1675 jusqu'en 1678. Ainsi, Buisset fut en fonction trois ans (1675-1678), puis le père de La Ribourde fit un deuxième séjour en 1678-1679 à titre d'aumônier du fort. Deux autres récollets ont séjourné au fort : en 1675, un deuxième père fut affecté au fort Frontenac, soit Léonard Duchesne (1646-1679), qui resta peu de temps, étant remplacé par Louis Hennepin (1622-vers 1705) qui séjourna à Frontenac de 1677 à 1678.

³⁵ Voir, à ce sujet, Gaétan Gervais, « De Sagard à Lemieux : la contribution des religieux à la connaissance de l'Ontario français », dans Jean-Pierre Pichette (dir.), *L'Œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français. Actes du colloque tenu à l'Université de Sudbury les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1991*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore et Prise de parole, « Ancrages », 1993, p. 57-106.

S'il a existé une école au fort Frontenac, et que «les premiers maîtres [furent] les Pères Récollets», il ne pourrait s'agir que de ceux-ci (La Ribourde, Buisset, Duchesne, Hennepin). Or rien, dans les biographies de ces récollets, rapportées dans le *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France*, ne fait état d'une école.



Ce tableau nous renseigne, certes, mais il nous laisse sans réponse à la question présente : cette école a-t-elle existé? Seules des circonstances exceptionnelles auraient pu réunir les conditions nécessaires à l'ouverture d'une école au fort Frontenac en 1676. Car l'argument d'Arthur Godbout nous obligerait d'admettre qu'après la fondation du fort Cataracoui, en 1673, il n'aurait fallu que trois ans avant la création d'une «école», destinée aux enfants français et amérindiens.

Le fort Frontenac avait une vocation militaire et commerciale. Par conséquent, dans cet entrepôt du commerce avec l'Ouest, le peuplement n'atteignit même pas les modestes niveaux prévus en 1675 (20 travailleurs). Est-il vraisemblable qu'un tel site ait donné naissance à une école? Ni la fonction attribuée à ce poste, ni la nature des «petites écoles» de l'époque, ni la moindre indication que les récollets aient enseigné dans cette école, rien ne soutient cette affirmation qu'une école avait vu le jour en 1676 au fort Frontenac.

II – PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PREMIÈRE ÉCOLE

La section précédente a permis de définir les traits qu'une école de 1676 aurait dû posséder, si elle avait existé au fort Frontenac. Il sera maintenant question des principaux écrits de Godbout, de la critique qu'on peut en faire et de quelques-unes de ses autres interventions dans ce domaine.

A. ARTHUR GODBOUT (1908-1985)

Arthur Godbout naquit à Ottawa en 1908. Il fréquenta l'école Guigues (1914-1922), puis l'école secondaire de l'Université d'Ottawa (1922-1926) et, finalement, l'Université d'Ottawa, dont il reçut en 1929 un baccalauréat en philosophie, puis, en 1930, une licence³⁶. À son brevet d'enseignement de première classe, obtenu en 1932, s'ajoutèrent en 1943 un baccalauréat en pédagogie de l'Université de Toronto et, en 1969, un doctorat de l'Université d'Ottawa, à la suite d'une thèse portant sur « Les Francophones du Haut-Canada et leurs écoles avant l'Acte d'Union ». Sa carrière d'enseignant débuta à l'école secondaire de l'Université d'Ottawa (1931-1934), puis se poursuivit dans deux écoles secondaires du Nord, à Sudbury (1934-1937) et à Kirkland-Lake (1937-1941). Brièvement inspecteur d'écoles (1943-1945), il fut avant tout professeur à l'École normale de l'Université d'Ottawa (1941-1943 et 1945-1969), une institution fondée en 1923 par l'Université d'Ottawa et intégrée en 1969 à sa faculté d'éducation, où il enseigna quelques années (1969-1973). Il a en outre occupé diverses fonctions et postes en relation avec son travail³⁷.

Godbout, durant sa carrière, s'intéressa à l'histoire de l'éducation, mais il trouva peu de compagnons sur sa route, sauf quelques rares exceptions, tel Lionel Groulx qui, en 1935,

³⁶ Sur son passage à l'école Guigues, voir Arthur Godbout, « La Vie d'un élève à l'école Guigues, de 1914 à 1922 (Rétrospective) », dans *Album-souvenir du 75^e anniversaire de l'école Guigues 1904-1979*, Ottawa, Conseil des écoles séparées catholiques d'Ottawa, 1979.

³⁷ Pour les données biographiques au sujet d'Arthur Godbout, on trouvera des renseignements aux trois endroits suivants : d'abord la biographie contenue dans *Témoignages d'affection. Arthur Godbout (1908-1985). Publication posthume de poèmes et propos intimes adressés aux membres de sa famille et à des amie(s)*, Ottawa, 1992, 285 p., ensuite dans la notice du CRCCF au début de la description du Fonds Arthur-Godbout (P122), et, plus sommairement, à l'article « Godbout, Arthur », dans *Dictionnaire de l'Amérique française*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, c1988, p. 167-168.

consacra un chapitre aux « écoles franco-ontariennes³⁸ ». Godbout fut le premier chercheur franco-ontarien à tenter, en 1976, de broser un tableau général de l'évolution de l'enseignement français depuis le début de la présence française en Ontario. À ce sujet, on peut dire que l'histoire de l'éducation en Ontario français, c'est un peu le violon d'Ingres de Godbout. D'ailleurs, avec le temps, il fut de mieux en mieux connu pour ses travaux dans ce domaine.

Contrairement à Sulte, que la question scolaire ne semble pas avoir préoccupé, Godbout s'intéressa beaucoup à l'histoire de l'éducation franco-ontarienne, il s'inquiéta de l'alphabetisation de la population canadienne-française, il travailla à promouvoir la langue et la culture françaises, il apprécia sans doute la valeur symbolique de montrer le grand âge de la première école franco-ontarienne. Libre de se préoccuper de diverses autres questions (les premières écoles, les droits scolaires, le Règlement XVII ou les écoles secondaires), Godbout profita de la légitimité que cette école de 1676 procurait à sa cause.

B. LES ÉCRITS D'ARTHUR GODBOUT

Trois écrits de Godbout sont pertinents à la discussion présente : premièrement, la conférence de 1953³⁹, deuxièmement un livre publié en 1972⁴⁰ et, enfin, un travail polygraphié paru en 1976⁴¹.

³⁸ « Les Écoles franco-ontariennes », un chapitre dans Lionel Groulx, *L'Enseignement français en Canada. Tome II. Les écoles des minorités*, Montréal, Granger Frères, « Études historiques », 1935, p. 194-239.

³⁹ Arthur Godbout, « Les Écoles franco-ontariennes d'avant 1800 », p. 25-35.

⁴⁰ Arthur Godbout, *L'Origine des écoles ...*, Godbout a publié un autre ouvrage, mais il n'aborde pas la question de l'école au fort Frontenac : *Nos écoles franco-ontariennes. Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario des origines du système scolaire (1841) jusqu'à nos jours*, [Ottawa], Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, 144 p.

⁴¹ Arthur Godbout, *Historique de l'enseignement français dans l'Ontario 1676-1976*, Ottawa, s.é., 1976, 96 p. Une nouvelle édition paraît en 1979.

1. *L'article de 1953*

Dans son étude de 1953, parue dans les *Rapports* de la Société historique du Canada, Godbout divisait sa matière en quatre parties. La première traitait des écoles en Nouvelle-France, puis les trois autres examinaient, respectivement, les écoles fondées au fort Frontenac (1676), au fort Pontchartrain du Détroit (vers 1755) et à l'Assomption (1786).

Le texte soumis à London en 1953 fut jugé trop long et Adrien Pouliot tenta de l'abréger en supprimant huit pages concernant l'histoire de Détroit⁴². Pour remplacer le passage amputé, le père Pouliot se « content[a] de lire, en anglais, le résumé⁴³ ». Il s'expliquait ainsi : « je voulais qu'on ait encore toute l'attention et toute la sympathie requises pour les derniers paragraphes proprement *ontariens*. Ainsi, le travail n'a pas paru long... et c'est indispensable⁴⁴. » Pouliot fut enchanté de la réaction de son auditoire à London.

Deux difficultés mineures surgirent : premièrement la longueur du texte, que Léopold Lamontagne voulait abréger et, deuxièmement, une phrase qu'il voulait modifier.

En rapport avec la publication de cette communication, Pouliot écrivit à Lucien Brault, lui aussi membre du conseil de la Société, pour suggérer quelques « transformations de détail », mais surtout pour abréger le texte et uniformiser la présentation. Godbout répondit que la maladie l'empêchait de faire le travail demandé. D'ailleurs, il jugeait indispensable de conserver les passages à propos du Détroit.

⁴² Pour le texte initial de la communication : CRCCF, Fonds Arthur-Godbout P122/2/16, « Les Écoles françaises de l'Ontario antérieures à 1796 », le 5 juin 1953.

⁴³ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/16, « Ontario French Schools prior to 1796. Summary of a paper prepared by Professor A. Godbout, B.A., L.Ph.. B. Paed. ».

⁴⁴ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/8, Lettre d'Adrien Pouliot à Lucien Brault, Québec, le 13 juin 1953.

En plus, il y avait un point de litige sur le fond. Godbout apportait un détail dont il n'indiquait pas la source : « Le malheur, c'est qu'ils [les récollets en 1677] ne purent se dépenser à cette tâche [de l'enseignement] aussi longtemps qu'ils auraient voulu : **à peine dix ans plus tard**, l'activité remuante de La Salle [...]»⁴⁵. Godbout semblait dire que l'école se serait maintenue dix ans. C'est justement la phrase que Lamontagne voulait modifier, non pour contester l'existence de cette école, mais pour dire qu'elle avait existé plus de dix ans. La copie annotée de la conférence fut envoyée à Adrien Pouliot. On ne connaît pas la nature de la modification proposée.

Dans sa lettre à Lucien Brault, le père Adrien Pouliot écrivait :

M. [Léopold] Lamontagne (professeur d'histoire au Collège militaire de S[ain]t-Jean, après l'avoir été à Kingston) voudrait que M. Godbout modifie son texte : ni la colonie du fort Cataracoui, ni la petite école ne se seraient éteintes « dix ans plus tard ». Il demande de vérifier, à la lumière de la note qu'il a crayonnée en haut de la page⁴⁶.

Cette correspondance entre Pouliot et Brault permet de conclure que Lamontagne acceptait l'existence de l'école du fort Frontenac, puisqu'il discutait de sa durée, qui aurait dépassé dix ans.

Lamontagne voulait accélérer la préparation du manuscrit et, finalement, il tenta lui-même de résumer le texte soumis par Godbout. Lamontagne demandait donc l'autorisation d'aller de l'avant avec la publication du texte abrégé. Godbout répondit qu'après avoir apporté quelques retouches à son

⁴⁵ Arthur Godbout, « Les Écoles franco-ontariennes d'avant 1800 », 1953, p. 27-28.

⁴⁶ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/8, Lettre d'Adrien Pouliot à Lucien Brault, Québec, le 13 juin 1953.

article, il acceptait la version abrégée, selon ce que lui proposait Lamontagne⁴⁷.

Godbout cita trois historiens, identifiés par les renvois et les notes en bas de pages. Heureusement, en effet, cet article indiquait ses sources. On ne saurait en dire autant de Benjamin Sulte. La thèse de Godbout se présente ainsi :

Rentré au pays [en 1675], après un bref séjour en France, il [La Salle] file vers son nouveau domaine, « transforme son fortin en un ouvrage considérable », construit des magasins qu'il remplit de marchandises, « bâtit une chapelle et une école », puis fait venir des colons auxquels il concède des terres et assure la subsistance pendant deux ans. Ce qui nous intéresse le plus dans tout cela, c'est « *qu'une école s'ouvrit* en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages ». C'est la première dont les vieux documents mentionnent l'érection et, ce qui importe davantage, l'ouverture, dans les présentes limites de l'Ontario. Cette école vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets [...] ⁴⁸.

Dans la copie manuscrite de la communication, Godbout avait écrit, non pas « bâtit une chapelle et une école », mais « bâtit une chapelle et une ÉCOLE [*sic*]⁴⁹ » ; ce mot en majuscules indique clairement l'intention de Godbout.

Attirons l'attention sur quelques éléments dans cette citation. Godbout écrit que l'école de Kingston est la « première dont les vieux documents mentionnent l'érection ». De quels « vieux documents » pouvait-il s'agir ? La première mention de cette école de 1676 ne remonterait qu'à 1882 et elle arriva justement sous la plume de Benjamin Sulte, qui n'est pas toujours une référence en matière d'utilisation des documents. Il écrivait deux siècles après les événements de

⁴⁷ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/8, Lettres de Léopold Lamontagne à Arthur Godbout, Saint-Jean, le 14 septembre 1953, et d'Arthur Godbout à Léopold Lamontagne, Ottawa, le 21 septembre 1953.

⁴⁸ Arthur Godbout, « Les Écoles franco-ontariennes », 1953, p. 27. Les citations figurant dans cet extrait de Godbout proviennent de Benjamin Sulte.

⁴⁹ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/16, p. 5, Arthur Godbout, « Les Écoles françaises de l'Ontario antérieures à 1796 », le 5 juin 1953 ».

1676, sans même donner la source d'une information découverte après deux cents ans.

2. *L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario (1972)*

Le deuxième ouvrage où Godbout défendit sa thèse parut en 1972 (*L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario*), avec une réimpression en 1977. Dans cette publication où foisonnent les digressions, l'auteur cite M^{gr} Camille Roy et le pape, dénonce quelques historiens ignorants, parle de «l'objectivité historique», du Règlement XVII, des écoles secondaires de 1968. Ce travail provient d'une thèse de doctorat complétée à l'Université d'Ottawa en 1969. Godbout traita en quelques endroits, mais brièvement, de l'école du fort Frontenac.

Certains passages de l'ouvrage de 1972 semblent réorienter le débat pour discuter, non plus de l'école de 1676, mais de l'alphabétisation et du niveau de scolarisation de la population. Godbout tente à quelques reprises de montrer que la population française des Pays-d'en-haut était grande et que, par conséquent, une école aurait pu y voir le jour. Ainsi, on peut lire qu'en 1760 la colonie comptait «quelques centaines de familles françaises (ou canadiennes) [qui] avaient déjà élu domicile dans les confins de l'Ontario actuel» et «quelques milliers d'âmes⁵⁰». Se demandant si des écoles auraient pu exister dans les limites actuelles de l'Ontario, il répond :

Sans réserve aucune, toute renversante que la chose puisse paraître. L'auteur de ces lignes l'a déjà démontré d'une façon incontestable, en 1953, dans *Les écoles franco-ontariennes d'avant 1800*⁵¹.

Pour toute réponse, Godbout citait son propre texte de 1953. En outre, à la lecture de Godbout, on n'est pas toujours sûr de le comprendre : l'auteur dit-il qu'une école *aurait pu* exister, ou qu'une école *a existé*?

⁵⁰ Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 6.

⁵¹ Arthur Godbout, «Les Écoles...», p. 37.

Pour enfoncer le clou, l'auteur ajoute en 1972 :

Qu'on n'oublie pas que, vers 1675, La Salle n'aurait jamais pu réussir à fonder, à l'ancien fort Frontenac, le premier établissement permanent de colons à l'ouest du Québec d'aujourd'hui, s'il n'eût promis de pourvoir à l'instruction des enfants de ceux qui viendraient s'y fixer. Et il fit honneur à sa promesse : dès 1678 [*sic*], «une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages» [citation provenant de Sulte]. C'est l'école mère de l'Ontario⁵².

Il a déjà été question de la date de 1678. Cette citation, toutefois, ajoute de nouveaux éléments.

En fait, Godbout ajoute du sien sans qu'on sache d'où viennent ces nouveaux renseignements. Ainsi, le nouveau texte affirme que La Salle n'aurait jamais pu attirer des colons au fort Frontenac «vers 1675» sans la promesse, faite aux parents, d'une école. Godbout affirme que La Salle avait pris des engagements vis-à-vis des «parents» pour les convaincre de venir s'établir au fort Frontenac. Faisant feu de tout bois, Godbout affirma, plus loin, que cet épisode démontrait «la nécessité, dans tout projet de colonisation, d'inclure une clause assurant l'instruction aux enfants des colons⁵³». C'est un cas évident d'anachronisme, ces idées appartenant aux XIX^e et XX^e siècles.

Godbout écrit, au même endroit, que le fort Frontenac fut «le premier établissement permanent de colons à l'ouest du Québec d'aujourd'hui⁵⁴», laissant entendre qu'une grande population civile vivait au fort.

Ce plaidoyer en faveur de l'existence d'un foyer de peuplement qui aurait forcément engendré une école, amène Godbout à en tirer une leçon :

Cependant, la brève existence de la petite colonie du lac Ontario avait révélé deux faits d'importance : la possibilité de fondations durables le

⁵² *Ibid.*, p. 41.

⁵³ *Ibid.*, p. 28.

⁵⁴ Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 41.

long des Grands Lacs de même que la nécessité, dans tout projet de colonisation, d'inclure une clause assurant l'instruction aux enfants des colons⁵⁵.

L'argument est circulaire : l'école prouve qu'il y a une grande population, et le peuplement démontre qu'il devait exister une école, et...

Le volume de 1972 fut louangé, dans quelques publications, par des collègues du monde de l'éducation, par exemple Louis Charbonneau, dont la critique parut dans *Le Droit* le 26 février 1975. L'opinion de Laurier Carrière, dans un article de *Vie française*, est favorable et il recommande «l'excellent ouvrage de M. Arthur Godbout⁵⁶». Le compte rendu de *L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario*, que Louis-Philippe Audet fit paraître dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (mars 1973), contenait quelques propos d'encouragement. Il finissait par recommander l'ouvrage, mais après de sévères critiques et en prévenant le lecteur, celui qui compte «trouver dans cet ouvrage l'histoire des premières écoles françaises de l'Ontario» et celui qui «sera déçu peut-être des nombreuses digressions que se permet l'auteur». Audet reprend néanmoins le grief de Godbout que les historiens anglais ne connaissent rien de «cette école mère française des écoles d'Ontario, établie à Fort Frontenac (Kingston) en 1678 par Cavalier de [L]a Salle, non plus que cette école paroissiale française établie à Sandwich (Windsor) en 1786⁵⁷.» Ainsi, Audet semble accepter sans réserve que les populations canadiennes-françaises étaient nombreuses le long des Grands Lacs et qu'une école avait existé au XVII^e siècle au fort Frontenac.

⁵⁵ Arthur Godbout, «Les Écoles...», 1953, p. 28.

⁵⁶ Laurier Carrière, «Nos écoles franco-ontariennes. Tour d'horizon», dans *Vie française*, vol. 10, n^{os} 1-2-3, septembre-octobre-novembre 1975, p. 8.

⁵⁷ Compte rendu de Louis-Philippe Audet au sujet du livre *L'Origine des écoles françaises dans l'Ontario* (Ottawa, 1972), dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n^o 4, mars 1973, p. 589.

3. *Historique de l'enseignement français dans l'Ontario 1676-1976 (1976 et 1979)*

Enfin, un troisième écrit de Godbout, en 1976, parle sommairement de l'école du fort Frontenac. Dans cet ouvrage dactylographié, c'est le titre qui est significatif. Godbout semble être revenu à l'année 1676. Il tire cette conclusion : « Voilà qui explique la fondation et le soutien de l'école mère de l'Ontario par le sieur Robert Cavelier de LaSalle [*sic*], premier gouverneur du [f]ort Frontenac, peu après 1675⁵⁸ ». Cet ouvrage propose le premier tableau de l'histoire de l'éducation franco-ontarienne.

Quant à l'école du fort Frontenac, son existence semble moins sûre en 1976. Mais Godbout ne retire rien.

C. *CRITIQUE DES ARGUMENTS*

À tout prendre, on pourrait réduire l'argument de Godbout à quelques propositions.

Premièrement, *les Français ont fait de grands efforts en faveur de l'éducation*. Godbout tient non seulement à démontrer qu'en Ontario les écoles françaises sont antérieures aux écoles loyalistes, mais aussi que l'éducation en Nouvelle-France était comparable à celle de la France, que les habitants n'étaient pas plus illettrés que dans la mère patrie, que l'Église avait joué un rôle important. Il s'explique clairement à ce sujet : « L'histoire de l'éducation en Ontario n'y faisant aucune allusion [à l'école française], la présente étude a pour but de révéler l'effort des Français en vue d'instruire les enfants sur ce territoire [l'Ontario]⁵⁹ ».

Godbout reconnaît que le « système scolaire », un terme anachronique, souffrait de plusieurs lacunes, mais il ajoutait que le rendement des « petites écoles » était « convenable ». Les

⁵⁸ Arthur Godbout, *Historique...*, p. 9.

⁵⁹ Arthur Godbout, « Les Écoles... », p. 25.

palmes, Godbout les remet à ceux qui ont été gouverneur, intendant, évêque.

Deuxièmement, *la même situation qu'ailleurs a prévalu sur le territoire ontarien*. Godbout écrit que « Dans les Pays-d'en-haut [...] la même situation prévaudra [que dans la vallée du Saint-Laurent], dès que s'y fonderont des établissements stables⁶⁰. » Godbout a plusieurs fois soutenu cette proposition que les écoles surgissaient dès que des foyers de peuplement se constituaient, sur le territoire des Grands Lacs comme ailleurs. C'est au moins une exagération de dire que la population du fort Frontenac était nombreuse. Pourtant, Godbout citait le recensement dressé au fort Frontenac et reconnaissait que les « petits Canadiens qui, en 1677, composaient le septième de la cinquantaine de français [*sic*] établis au Fort Frontenac », étaient très peu nombreux.

Une faiblesse dans le raisonnement de Godbout, c'est qu'il n'ait pas montré où se trouvaient ces « foyers de peuplement ». S'appuyant sur les écrits de Gosselin et de Filteau, Godbout répétait des généralisations, faites au sujet du Canada, où les concentrations de population existaient, puis les appliquait aux régions des Pays-d'en-haut. En dehors de Détroit, a-t-il existé *des* foyers de peuplement ?

Troisièmement, le roi donna l'ordre aux communautés religieuses d'*accueillir dans leurs maisons de jeunes Amérindiens* « pour les instruire à la Foy et les rendre sociables ». Le roi ordonna en effet qu'on « civilisât » quelques jeunes Amérindiens. Talon en parlait en 1667, Frontenac en faisait autant en 1674. D'ailleurs, le roi et Colbert ont plus d'une fois donné des directives demandant aux missionnaires de recruter de jeunes Amérindiens pour les initier à la foi et à la civilisation : « Sa Majesté veut aussy que vous continuiez d'exciter les Jésuites, les Récollets, le Séminaire de Montréal de prendre de

⁶⁰ *Ibid.*, p. 26.

jeunes Sauvages pour les nourrir, les instruire à la foy et les rendre sociables avec les Français⁶¹.»

Cette directive de «civiliser» quelques jeunes Amérindiens ne constitue aucunement l'indice d'une «école». Dans l'appendice XIII de son livre de 1972 («L'École du Fort Frontenac, 1678»), Godbout cite Louis Hennepin qui a publié en 1697 un ouvrage (*Nouvelle Découverte d'un grand pays* [...]). Ce récollet indiquait que les missionnaires avaient donné aux Amérindiens «quelque teinture des lettres pour apprendre à lire & écrire». Plus tôt, en 1677, un *Mémoire* au roi («Demande du privilège de découvrir la partie occidentale de l'Amérique — Mémoire sur le projet du sieur de la Salle pour la découverte [...]), un document cité plus tôt, énumérait les travaux de La Salle. Le *Mémoire* dit :

Il [La Salle] a desja fait deux villages : l'un de douze familles Françaises [*sic*] auxquelles il a fait bastir des maisons et donné des terres toutes défrichées; l'autre de cent familles de Sauvages qu'il a attirés par ses caresses, qui s'accoustument à la discipline et consentent avec plaisir que deux Pères Récollets qui sont au fort et à qui il a fait bastir une maison et une église, élèvent leurs enfans à la Française, de sorte qu'il y a lieu d'espérer [...]⁶².

Cette dernière phrase, selon Godbout, serait une preuve de la présence d'une école. Mais il n'en est rien.

Frontenac déplora le peu d'empressement des jésuites, dont les missions se trouvaient au sud du lac, à enseigner le français, mais il comptait découvrir de meilleures dispositions

⁶¹ «Lettre du Ministre Colbert au Gouverneur de Frontenac (17 mai 1674)», dans *RAPQ 1926-1927*, p. 59.

⁶² «Mémoire sur le projet du sieur de la Salle pour la découverte de la partie occidentale de l'Amérique septentrionale entre la Nouvelle-France, la Floride et le Mexique», dans Pierre Margry, *Découverte...*, vol. 1, p. 329-336. Voir aussi «Appendice 13 – L'École du Fort Frontenac, 1678», dans Arthur Godbout, *L'Origine...*, 1972, p. 164-165; Louis Hennepin, *Nouvelle Découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique [...]*, Utrecht, Chez Guillaume Broedelet, 1697, p. 109; Odoric-Marie Jouve, *Le Père Gabriel de la Ribourde, Récollet*, Québec, 1912, 73 p.

chez les sulpiciens du séminaire de Montréal et chez les récollets. Le 14 novembre 1674, Frontenac écrivait à Colbert :

Je me suis acquité [*sic*] de l'ordre par lequel vous me prescriviez de continuer à exciter les Jésuites, le séminaire de Montréal et les Récollets à prendre de jeunes Sauvages pour les instruire à la Foy et les rendre sociables; les derniers ne demandent pas mieux et s'efforceront de le faire dans la mission de Katarakoui, où ils feront assurément du progrès. Pour les autres [...] je leur ay parlé de la sorte que vous me l'ordonnez, mais inutilement, m'ayant déclaré tout net qu'ils n'estoient ici que pour chercher à instruire les Sauvages, ou plustost 2 20 20 12 39 18 17 289 [Chiffre : attirer les castors], et non pas pour estre curez des François⁶³.

Les documents parlent du travail de civilisation auprès des Amérindiens, mais pas de l'enseignement destiné aux Français. Les jeunes Amérindiens qu'on aurait voulu envoyer vivre à la française dans des maisons religieuses ne formaient aucunement une école.

Quatrièmement, la politique «*de polir les mœurs des indigènes et de les franciser*» explique la mission de Kenté et «l'attribution aux Récollets de la cure du Fort Frontenac». Cette politique assimilationniste aurait même été à l'origine de la mission de Kenté⁶⁴, fondée par les sulpiciens en 1668. La correspondance entre le gouvernement royal et les autorités coloniales traita quelques fois de ces politiques d'assimilation, mais les progrès semblaient modestes. En effet, les collections de documents anciens, par exemple les compilations de Pierre Margry, le recueil de l'équipe de Preston et Lamontagne (la «Champlain Society»), les correspondances publiées dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (RAPQ)*, ne mentionnent aucun cas où de jeunes Amérindiens auraient

⁶³ Extrait d'une lettre de Frontenac à Colbert, le 14 novembre 1674, citée dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 250. Ce texte sera aussi longuement cité par Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 40-41, avec des modernisations et quelques divergences (maison au lieu de mission, par exemple).

⁶⁴ Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 26.

été recrutés au fort Frontenac dans l'intention de les « civiliser ». Au fait, aucun document connu ne mentionne la présence de jeunes indigènes qui auraient fréquenté une « école » en cet endroit.

Cinquièmement, *l'enseignement religieux fut étendu à l'enseignement profane (témoignage des gouverneurs et des intendants)*. Aucun établissement dans les Pays-d'en-haut ne possédait une population quelque peu concentrée, sauf peut-être le fort Pontchartrain du Détroit, la « capitale des Pays-d'en-haut ». Godbout écrit qu'au fort Frontenac,

Cette école vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets [...]. Ce que ces religieux avaient réussi pour les indigènes, ils le firent sans doute avec encore plus d'ardeur pour les petits Canadiens qui, en 1677, composaient le septième de la cinquantaine de français [*sic*] établis au Fort Frontenac.

Godbout écrit que « [l]a correspondance du gouverneur et de l'intendant nous apprend que les missionnaires ont ainsi joint l'enseignement profane à l'enseignement religieux dans les confins actuels de l'Ontario⁶⁵ ». Il donne deux sources pour justifier cette affirmation⁶⁶. Mais les passages cités ne traitent pas de cette extension de l'enseignement religieux à l'enseignement profane. Néanmoins, Godbout va encore plus loin : « Ce que ces missionnaires avaient réussi pour les indigènes, ils le firent sans doute avec encore plus d'ardeur pour les petits

⁶⁵ Il écrit : « les missionnaires ont ainsi joint l'enseignement profane à l'enseignement religieux, dans les confins actuels de l'Ontario, avant même qu'il fût question d'y établir des colons ». Voir Arthur Godbout, « Les Écoles... », p. 27.

⁶⁶ Les deux sources renvoient à Pierre Margry et à Benjamin Sulte. Pour Margry, *Découvertes...*, p. 247-251, il n'y a pas d'indication de volume et, pour Sulte, on trouve son *Histoire des Canadiens-Français*, 1882, tome V, p. 43. Margry reproduit (tome I, pp. 247-251) cinq lettres échangées entre Frontenac et Colbert, datées de 1672 à 1675, sur la conversion des Sauvages et l'enseignement du français, l'envoi en 1674 de quatre récollets et de cinq en 1675. La référence à Sulte renvoie en fait à une lettre du 14 novembre 1674 de Frontenac au roi. Ces documents ne semblent rien contenir qui soit une indication d'enseignement dispensé aux jeunes Français.

Canadiens qui, en 1677, composaient le septième de la cinquantaine de français établis au Fort Frontenac.» Cette idée («ils le firent sans doute avec encore plus d'ardeur») n'a pas été retrouvée dans les documents.

Mais il y a plus. En 1956, Godbout produisit un chapitre dans un livre de lecture destiné aux élèves de 8^e année, *Vers l'avenir*. Il écrit ceci : «Quant aux premiers élèves, ils comprenaient quelques fils de Peaux-Rouges et les quelques enfants de colons établis au Fort Frontenac⁶⁷.» Cette idée que les missionnaires aient ainsi étendu leur enseignement aux jeunes Français, elle non plus n'a pas été retrouvée.

Sixièmement, *la population française était nombreuse au fort Frontenac et dans les Pays-d'en-haut*. Godbout déclarait que le fort avait contenu une nombreuse population vers 1676. À la suite de la lecture du texte de Godbout à la Société historique du Canada, en juin 1953, une période de discussion suivit. Selon le compte rendu de la séance, Lamontagne attira l'attention sur le libellé du résumé en anglais : «Ten years later, the school disappeared as well as the small colony». Il demandait si la phrase s'appliquait bien au fort Cataracoui. À cette question, le *Rapport* écrit que

Le PERE POULIOT réplique que la colonie de Cataracoui n'a jamais disparu complètement. Vers 1750 la garnison comprenait 1500 hommes et les officiers y faisaient transporter leurs familles au [sic] frais de l'État, ce qui semble au moins indiquer l'existence d'une organisation scolaire⁶⁸.

⁶⁷ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/12, Arthur Godbout, «L'École mère de l'Ontario», copie du texte imprimé dans *Vers l'avenir* (manuel de lecture de 8^e année), p. 295-298, aussi deux versions dactylographiées du texte, faites en 1955, publiées en 1956. Cette citation provient de la page 298.

⁶⁸ Propos d'Adrien Pouliot, dans «Discussion», dans *Rapport* de la Société historique du Canada, 1953, p. 35; Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 48, renvoie au texte d'Adrien Pouliot rapporté dans «Discussion» de 1935; Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'Éducation en Ontario français», p. 436-473.

Ces quelque 1500 soldats et officiers ont-ils existé? D'où viennent ces militaires et où vont-ils disparaître par la suite?

Cette tendance à exagérer le nombre de colons se propagea même chez les universitaires. Trois d'entre eux ont écrit en 1999 qu'au fort Frontenac, «la garnison comptait plus de 1000 soldats et officiers» à la fin du régime français⁶⁹. Il y en a 900 de trop! D'où viennent ces chiffres de 1500 et de 1000? En 1758, la situation militaire se dégradait sur le lac Ontario. Vaudreuil ayant rappelé les miliciens afin de leur permettre de faire la moisson, les Anglais voulurent s'emparer du fort Frontenac et y envoyèrent 3600 hommes commandés par John Bradstreet. Le commandant du fort, de Noyan, envoya un messenger au gouverneur Pierre de Rigaud de Vaudreuil-Cavagnial pour demander des renforts. Ce dernier leva une force de 1500 hommes (soldats, miliciens et indigènes), commandés par le capitaine Du Plessis-Fabert. Il partit le 27 août 1758, ignorant que le fort Frontenac, où de Noyan ne disposait que de 80 hommes, avait capitulé la veille⁷⁰. Les 1500 hommes envoyés ne se rendirent même pas au fort Frontenac. Sont-ils les 1500 militaires que Godbout et Pouliot mentionnent? Ou les 1000 militaires du groupe de Louis-Gabriel Bordeleau? Vraisemblablement oui.

Septièmement, *Cavelier de La Salle a fait construire une école en 1676 au fort Frontenac*. Godbout en a trouvé la mention chez Le Jeune et Rochemonteix et il peut donc affirmer que La Salle «bâtit une chapelle et une école». Godbout a fait grand cas de la présence de familles canadiennes avec leurs enfants. On ne connaît pas les chiffres, sauf dans le recensement de 1677 qui dénombre une cinquantaine d'Européens seulement.

⁶⁹ Bordeleau, Bernard et Cazabon, «L'Éducation en Ontario français», p. 436-473.

⁷⁰ Laurier Carrière, *Les Français dans les pays d'en haut*, p. 272-273.

En fait, la France ne voulait pas de ces peuplements dispersés. Colbert écrit à l'intendant Duscheneau, le 28 avril 1677, pour refuser à Jolliet le droit d'aller s'établir aux Illinois : « Il faut multiplier les habitans du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'esgard des nouvelles descouvertes qui sont faites⁷¹. » Ce n'est pas un argument irréfutable que le peuplement a été empêché, mais une indication.

Ces sept énoncés résument la thèse de Godbout au sujet de la première école de l'Ontario.

D. LES AUTRES INTERVENTIONS

Au fil des ans, Arthur Godbout a lui-même défendu sa thèse qu'une école, la première de la région qui formerait plus tard la province de l'Ontario, avait vu le jour au fort Frontenac en 1676.

En 1956, dans le livre de lecture intitulé *Vers l'avenir*, une section consacrée à l'« École mère de l'Ontario » résumait une partie de l'article de 1953⁷². Le texte en reprenait certaines idées : on s'émerveillait « à bon droit » des écoles loyalistes, des efforts de Simcoe, mais on regrettait qu'« aucune allusion aux tentatives des Français d'implanter des écoles dans les Pays d'en haut » ne soit signalée. Godbout ajoute : « Chose certaine, c'est que l'origine de l'enseignement et l'ouverture d'écoles sur le sol ontarien précèdent de plus d'un siècle la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais ». Les écoles « remontent au milieu du XVII^eme [sic] siècle, alors que les missionnaires dispensaient l'enseignement à la demande même des gouverneurs et des intendants. » Cette lecture des documents indiquerait que les intendants et gouverneurs

⁷¹ Extrait de la lettre de Colbert à Duscheneau, 28 avril 1677, dans Pierre Margry, *Découvertes...*, vol. 1, p. 329.

⁷² CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/2/12.

voulaient « civiliser » quelques jeunes Amérindiens, mais ils n'ont jamais donné de directives pour enseigner aux enfants français. Il est donc incorrect d'affirmer que l'école ouvrit au fort Frontenac « à la demande même des gouverneurs et des intendants ».

Les jésuites auraient manqué de zèle dans la cause de l'ins-truction, ce qui expliquerait la fondation de Kenté par les sulpiciens en 1669 [*sic* : plutôt 1668]; cette tiédeur ferait comprendre pourquoi les autorités auraient attribué aux ré-collets la « cure de Cataracoui (Kingston), en 1674 ». Godbout parle du « vif désir des dirigeants coloniaux de relever le plus possible le niveau intellectuel des populations », ajoutant que ces mesures préparaient la voie à la colonisation des Pays-d'en-haut :

où ils n'auraient jamais consenti de [*sic*] venir se fixer s'ils « n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables [...] d'instruire leurs enfants en la vertu et connaissance des lettres ».

Cette citation, prise dans le texte de 1956, contient une autre citation en provenance du texte de 1953, que Godbout disait avoir « trouvée dans Filteau ». Il ajoutait encore :

La Salle [...] réussira [...] à bâtir une église pour les services divins [*sic*] et **une école pour l'instruction des enfants**.

Cette école est la première dont les vieux documents mentionnent l'érection et, ce qui importe davantage, l'ouverture, dans les présentes limites de l'Ontario. Elle vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets qui, depuis quelques années s'efforçaient « d'instruire les Sauvages à la Foi et de les rendre sociables » dans la maison de Cataracoui. Quant aux premiers élèves, ils comprenaient quelques fils de Peaux-Rouges et les quelques enfants de colons établis au Fort Frontenac⁷³.

Ce texte de 1956 reprend une partie du contenu de 1953, mais en l'enrichissant de nouveaux détails qui seront repris une autre fois dans le livre de 1972.

⁷³ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout, P122/3/7, Copie de l'article « L'École mère de l'Ontario », dans le manuel de lecture *Vers l'avenir*, p. 296-298.

Le 8 février 1963, Godbout donnait une causerie aux élèves de l'École normale portant sur « Les Écoles françaises en Ontario depuis les origines jusqu'à nos jours⁷⁴ ». Le plan détaillé de la conférence indique au point A2 : « Premier essai de colonisation, 1675, à Kingston sous La Salle, / 1^{ère} école française à Kingston 1676 », ajoutant que la deuxième école ouvrit en 1755 à Détroit.

III – LES APPUIS À GODBOUT

La fondation en 1786 de l'école de l'Assomption (aujourd'hui Windsor) est bien documentée⁷⁵. Mais aurions-nous raison d'accorder la même confiance à l'école du fort Frontenac? À en juger par la liste d'auteurs qui ont repris les propos de Godbout, on aurait raison de conclure que personne ne mit en cause sa thèse sur l'école du fort Frontenac.

Trois auteurs, avant Godbout, avaient mentionné l'école du fort Frontenac. Après lui, quelques autres emboîteront le pas, en provenance principalement du monde de l'éducation. Ils ont tous contribué ainsi à perpétuer le « mythe » de l'école de 1676. Par contre, il faut bien dire que ces auteurs citent peu ou pas leurs sources. Ils empruntent leurs données à Godbout, sans remonter aux documents originaux.

A. TROIS HISTORIENS AVANT 1953

Sur la question précise de l'école du fort Frontenac, Godbout ne trouva aucun document attestant l'existence de cet établissement. Toutefois, il repéra trois ouvrages d'histoire contenant l'affirmation que La Salle avait fait construire une école au fort Frontenac vers 1676. Il s'agit des textes provenant de

⁷⁴ CRCCF, Fonds Arthur-Godbout P122/2/17, « Les Écoles françaises en Ontario depuis les origines jusqu'à nos jours », 8 février 1963.

⁷⁵ Par exemple dans Ernest J. Lajeunesse, *The Windsor Border Region. Canada's Southernmost Frontier. A Collection of Documents*, [Toronto], Champlain Society / University of Toronto Press, 1960, cxxix-374 p.

Benjamin Sulte (1882), de Camille de Rochemonteix (1896) et de Louis Le Jeune (1931). Indépendamment les uns des autres et bien involontairement, ils ont induit Godbout en erreur.

1. *Louis Le Jeune (1857-1935)*

On peut imaginer que Godbout, alors qu'il étudiait à l'Université d'Ottawa, avant 1930, aurait pu rencontrer l'oblat Louis Le Jeune. Parmi les historiens qui ont reconnu l'existence de l'école du fort Frontenac, sa présence détonne. Ce Français arriva au Canada en 1896, à Ottawa. Ses supérieurs lui confièrent une charge d'enseignement à l'Université d'Ottawa et de pastorale à la paroisse du Sacré-Cœur. Il résidait au juniorat du Sacré-Cœur d'Ottawa (1897-1935). Il faut compter, parmi ses réalisations, la publication de la *Revue littéraire de l'Université d'Ottawa* (1900-1906), mais aussi les *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada*⁷⁶. Surtout, Le Jeune a publié un *Dictionnaire général du Canada* en 1931.

Dans son article de 1953, Godbout indiquait, en note, que le *Dictionnaire général* mentionnait l'école du fort Frontenac. Dans cet ouvrage de consultation, toutefois, l'établissement scolaire n'est mentionné qu'une seule fois, comme en passant, dans l'article traitant de Cavalier de La Salle. Le contenu de l'article, d'ailleurs, rappelle fortement les documents publiés par Margry. Le Jeune écrit :

Durant l'année 1676, La Salle transforme le fortin en un ouvrage considérable, le flanquant de cinq bastions réguliers en pierres, construisant des magasins qu'il remplit de marchandises, **bâtissant église et école**, accordant des concessions aux Pères, aux Français, aux Sauvages, au commandant de la garnison militaire⁷⁷.

⁷⁶ Louis Le Jeune, *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada*, Ottawa, Juniorat du Sacré-Cœur, [1916-1918], 372 + 97 p. + VI + 3 p.

⁷⁷ Voir l'article «La Salle (Robert Cavalier, sieur de)», dans Louis Le Jeune, *Dictionnaire général* [...], p. 84.

Ce texte de Le Jeune («bâtissant église et école») constitue une pièce au dossier que prépare Godbout.

Comment expliquer que, dans ce *Dictionnaire*, l'école du fort Frontenac ne soit mentionnée qu'une fois? Est-ce un oubli? Le Jeune eut quelques bonnes occasions de faire connaître cette première école de l'Ontario. Or, dans ses écrits, il ne fut question de cette «école mère» de 1676 ni dans la conférence que cet oblat prononça devant l'ACFÉO en 1910, ni dans ses *Tableaux synoptiques*, ni à l'article consacré au récollet «La Ribourde (Gabriel de)» dans le *Dictionnaire* de 1931, ni à l'article concernant le «Fort Frontenac». La seule mention se trouve dans l'article consacré à La Salle.

Où Le Jeune a-t-il pris ces renseignements de 1931? À la fin de l'article traitant de Cavelier de La Salle, une bibliographie sommaire contient une brève liste des sources consultées, mais sans indication de pages précise : les ouvrages de Pierre Margry (les volumes I, II et III), de Camille de Rochemonteix (tome III), de quelques biographes de Frontenac et de La Salle. On a beau consulter ces ouvrages, aucun ne semble contenir la mention d'une école au fort Frontenac. Le Jeune renvoie au jésuite Camille de Rochemonteix, mais non à Sulte. Le Jeune ne mentionne cette école au fort Frontenac qu'une seule fois.

2. *Camille de Rochemonteix (1834-1923)*

Quelques décennies plus tôt, le jésuite Camille de Rochemonteix avait publié plusieurs gros ouvrages sur l'histoire des jésuites en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il put répondre à quelques-unes des accusations que Sulte avait fait porter contre les jésuites. Au cours d'une énumération des activités de La Salle, Rochemonteix écrit :

De retour au Canada, il [La Salle] baptise Catarakoui du nom de Frontenac, il construit des magasins et les remplit de marchandises, surtout de peaux de castors, **il bâtit une chapelle et une école**, il attire sur ses terres des Français auxquels il distribue des concessions, et

bientôt il commande à une garnison, qui compte une cinquantaine des personnes [...]»⁷⁸.

On retrouve une grande ressemblance entre ce texte de Rochemonteix (1896) et celui de Le Jeune (1931), tous deux inspirés par des documents que Margry avait publiés.

Rochemonteix, lui, donne pour source les écrits de Benjamin Sulte (tome V, page 48 [*sic* : il faudrait plutôt écrire 43]), de Jean-Baptiste Ferland (tome II, p. 112) et aussi d'un document cité par Margry (volume I, page 296).

Prenons d'abord Ferland, auteur en 1861-1865 d'un *Cours d'histoire du Canada*. L'abbé Jean-Baptiste Ferland (1805-1865) enseignait l'histoire du Canada à l'Université Laval. À partir de ses leçons données à l'Université, il publia une synthèse d'histoire du Canada⁷⁹. Ferland voulait réfuter le libéral F.-X. Garneau, mais il mourut avant la parution du deuxième tome (l'abbé C. E. Legaré rédigea une notice au sujet de Ferland, reproduite au début du tome II»). Voici ce que dit Ferland :

[La Salle prit des engagements de] mettre le fort en meilleur état de défense, et d'y entretenir une garnison [...]; à donner des concessions à tous ceux qui voudraient s'y établir; à y attirer des sauvages auxquels l'on apprendrait des métiers et qu'on engagerait à cultiver la terre; enfin, **à bâtir une église**, dès qu'il y aurait réuni cent personnes et à y entretenir un ou deux récollets. La Cour lui accorda volontiers toutes ses demandes par lettres données en 1675. De retour au Canada, il bâtit à Frontenac un fort de pierres avec quatre bastions, fournit les magasins de marchandises, attira des sauvages et quelques Français, et obtint un ou deux récollets comme aumônier de sa petite garnison⁸⁰.

⁷⁸ Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVII^e siècle d'après beaucoup de documents inédits*, Paris, Letouzey et Ané, 1896, tome 3, p. 66.

⁷⁹ Jean-Baptiste Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, deux tomes, Québec, N.S. Hardy, 1882 (2^e édition), deux tomes, xi-522 p., + vi-620 p.

⁸⁰ *Ibid.*, tome 2, p. 112.

Comme on le voit, il n'y a selon Ferland ni école ni familles nombreuses. Rien n'est dit à ce sujet dans F.-X. Garneau non plus, auteur d'une *Histoire du Canada* publiée entre 1845 et 1852.

Ferland, qui écrit une décennie avant la parution des collections de documents rassemblés par Pierre Margry, utilisa l'inventaire de 1677 au fort Frontenac. La liste alignait une série de réalisations au fort Frontenac, mais ne parlait aucunement d'une école. Le troisième auteur cité par le jésuite Rochemonteix, après Ferland et Margry, était Sulte.

3. Benjamin Sulte (1841-1923)

Le troisième auteur que Godbout citait dans son article de 1953, Benjamin Sulte, fut le premier à mentionner l'école du fort Frontenac. Il n'expliqua aucunement l'origine de cette information, peut-être parce qu'il n'eut pas conscience d'avoir ajouté du neuf.

Benjamin Sulte vécut à Ottawa à partir de 1866⁸¹. Journaliste et traducteur, ce protégé de George-Étienne Cartier entra dans la fonction publique en 1870, au ministère de la Milice, où il travailla toute sa vie⁸². Il a déclaré que l'histoire était son «hobby». Hostile aux Français, aux Anglais et aux Américains, il avait une réputation d'anticlérical. Sulte, autodidacte, se disait héritier de la tradition canadienne-française,

⁸¹ Voir Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, PUL, « Cahiers d'histoire de l'Université Laval » 23, 1978, *passim*, mais surtout p. 348-391. Voir aussi Hermann Plante, « Histoire des Canadiens[-]Français (1680-1880), de Benjamin Sulte », dans M. Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec. Tome premier. Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 2^e édition, [c1980], p. 341-344.

⁸² Gérard Malchelosse, *Benjamin Sulte et son œuvre. Cinquante-six ans de vie littéraire : Benjamin Sulte, son œuvre, essai de bibliographie des travaux historiques et littéraires (1860-1916) de ce polygraphe canadien*, Montréal, Pays Laurentien, 1916, 78 p.

libre de toute influence étrangère. Il proclama hautement qu'il dirait la vérité et, au besoin, la rétablirait.

Dans son *Histoire des Canadiens-Français*, Sulte ne mentionne cette l'école du fort Frontenac qu'une seule fois. Au total, trois brèves sections seulement ont un rapport avec le présent travail : la première parle des tentatives d'évangélisation, la deuxième présente les démarches de La Salle et la troisième mentionne, presque en passant, l'école du fort Frontenac.

Le passage le plus pertinent, pour les fins du présent article, se trouve à la page 43 du tome V, de l'ouvrage de Sulte⁸³:

À Frontenac, « M. de La Salle fit bâtir à ses frais notre maison sur le terrain qu'il nous avait donné près du fort, dans lequel on ménagea une chapelle » écrit le père Le Clercq. **Une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages.** La même année (1678) le père Sixte Le Tac qui [...].

Après une citation provenant du récollet Chrestien Le Clercq et avant une phrase traitant du récollet Sixte Le Tac, la phrase intercalée (« Une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages ») pourrait facilement être attribuée aux récollets. Il s'agit en fait du célèbre ouvrage *Premier établissement de la foy*, publié en 1691. Le Clercq écrivait alors :

Monsieur de la Salle fit bâtir à ses dépens nostre maison sur le terrain qu'il nous avoit donné auprès du fort dans laquelle on ménagea une Chapelle [...]⁸⁴.

En somme, l'information au sujet de l'école ne provenait pas de Le Clercq.

⁸³ Les pages pertinentes : Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 40-43 et p. 48.

⁸⁴ Chrestien Le Clercq, *Premier Établissement...*, tome 2, ch. 2, p. 127. Sur le véritable auteur de cet ouvrage, voir la note 25.

Godbout eut beau déplorer que Sulte n'ait pas révélé ses sources⁸⁵, il ne semble pas y avoir d'explication vraisemblable au texte de 1882. Godbout, en 1972, en était réduit à proposer que Sulte avait découvert l'école de 1676 « par déduction », ajoutant même que Rochemonteix, en 1896, « a dû procéder de la même façon », de même que Le Jeune en 1931. Par contre, il serait difficile d'imaginer que Sulte aurait délibérément incorporé dans son récit une information fautive. Reste l'hypothèse de la faute d'inattention. Aucun document n'éclaire la route. En somme, il n'existe pas d'explication à la mention de cette école de 1676 dans le texte de Sulte. Toutefois, on peut au moins tenir Sulte pour « l'inventeur » de cette école fictive, heureusement oubliée pendant plusieurs décennies, jusqu'en 1953.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'*Histoire des Canadiens-Français* a reçu un accueil tumultueux. La critique dénonça vigoureusement cet ouvrage. Dans le camp des conservateurs, le sous-ministre de l'agriculture, Joseph-Charles Taché, publia, sous la forme de correspondances dans *La Minerve* de Montréal, des critiques acerbes contre Sulte. Ces écrits furent réunis dans une brochure en 1883⁸⁶. Les reproches faits à Sulte pleuvaient : son hostilité aux jésuites, l'absence de neuf, les ridicules prétentions de l'auteur. Selon Taché, Sulte agissait comme si personne n'avait rien compris avant lui. Il avait, certes, beaucoup parlé de documents, mais il avait mal utilisé et mal compris ceux qu'il avait consultés.

Alors que Taché appartenait à la tradition conservatrice, Sulte illustrait la tradition libérale où il rejoignait F.-X. Garneau, Louis Fréchette et quelques autres. Sulte avait une dent contre les jésuites, ce qui le poussait à favoriser les récollets, comme

⁸⁵ Voir « Appendice 13 – L'École de Fort Frontenac, 1678 », dans Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 164-165.

⁸⁶ Joseph-Charles Taché, *Histoires de M. Sulte. Protestation*, Montréal, Saint-Joseph (Cadieux et Derome), 1883, 52 p.

le père Chrestien Le Clercq, et les ennemis des jésuites, comme le baron de Lahontan. Les adversaires de Sulte le disaient franc-maçon. Mais il défendit la noblesse et le régime seigneurial, réhabilita les colons. Il jugea la Conquête inévitable. Il voyait un grand avenir pour les Canadiens-Français.

B. LA MOUVANCE PÉDAGOGIQUE

Après la publication de l'article de 1953, plusieurs intervenants, implicitement ou explicitement, ont reconnu l'existence de cet établissement scolaire. On peut les regrouper sous trois bannières.

Le premier groupe (les historiens). Un premier contingent comprend les historiens qui ont aidé à la publication de 1953 et qui ont implicitement reconnu que cette école au fort Frontenac avait existé : Lucien Brault, Adrien Pouliot, Léopold Lamontagne, auxquels s'ajoute Louis-Philippe Audet. Personne, dans ce groupe, ne semble avoir mis en cause l'existence de l'école au fort Frontenac.

En juin 1953, une discussion suivit la lecture du texte de Godbout. Durant l'échange qui suivit, un dénommé Richard (le prénom n'est pas donné) faisait état de nombreuses mentions d'écoles françaises privées à Windsor. Existait-il des écoles françaises publiques organisées? Le père Adrien Pouliot répondait «qu'il ne semble pas y avoir d'écoles publiques organisées comme à Cataracoui par exemple⁸⁷». Pouliot acceptait donc le propos de Godbout. La correspondance entre Pouliot et Brault permet de conclure que Lamontagne aussi acceptait l'existence de l'école du fort Frontenac.

Le deuxième groupe (1979-1981). Le deuxième ensemble comprend un contingent d'auteurs et de chercheurs qui, vers

⁸⁷ Voir la section «Discussion», dans *Rapport* de la Société historique du Canada, 1953, p. 35.

1979-1981, ont repris, dans diverses publications, les propos de Godbout au sujet de l'école au fort Frontenac : Laurier Carrière, René Brodeur, Robert Choquette, Pierre Savard, Jacques Grimard et Gaetan Vallières.

En 1979, l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario publiait un album contenant des extraits d'entrevues faites auprès de quelque 250 personnes : *Villages et visages de l'Ontario français. Album d'histoire et de témoignages*. Ces enquêtes furent réalisées en préparation d'une série qui connut une grande popularité pendant deux décennies : *Villages et visages*. On y trouve la phrase suivante : « Ainsi, même à l'époque de la Nouvelle-France, alors que les non-indigènes du futur Ontario étaient plus que rares, **une école était ouverte au fort Frontenac** (Kingston) dès 1678⁸⁸. » Les deux auteurs sont le réalisateur de la série, René Brodeur, mais aussi Robert Choquette qui, l'année suivante, contesta l'existence de cette école.

À la demande du ministère de l'Éducation, une équipe du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa avait préparé un guide de ressources à l'intention des maîtres et maîtresses d'école appelés à enseigner l'histoire de l'Ontario français. Cette esquisse historique, intitulée *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978* et publiée en 1981 par le ministère, proposait une brève synthèse de l'histoire de l'Ontario français⁸⁹. L'équipe comprenait, sous la direction de Pierre Savard, alors directeur du CRCCF, Jacques Grimard et Gaetan Vallières. Prudents, ils utilisèrent le conditionnel :

Dès 1676, deux d'entre eux [les récollets], les Pères Louis Hennepin et Luc Buisset, y construisent une résidence. Peu après, **une école y**

⁸⁸ [Brodeur et Choquette], *Villages...*, p. 17.

⁸⁹ Pierre Savard et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa (dir.), *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978*, Toronto, Ministère de l'éducation de l'Ontario, 1981, p. 26.

aurait été érigé. Au milieu du XVIII^e siècle, la communauté se voit confier la direction de la nouvelle paroisse du fort dédiée à Saint-François.

Le guide du ministère est nuancé, précisant dans une note :

Au sujet de l'école du fort Frontenac dont on ne saurait affirmer l'existence avec certitude avant de nouvelles recherches [...].

Cette équipe de chercheurs du CRCCF ajoutait cependant un détail nouveau : il était question de la « paroisse » Saint-François. Or la première paroisse de l'Ontario est fondée en 1767 à l'Assomption. Une « cure » implique une « paroisse » (et donc un *curé*). Par conséquent, il est inexact d'employer les mots « cure » et « paroisse » pour décrire l'état des choses au fort Frontenac. Car il s'agit d'une région de mission qui compte des missionnaires, non des curés. L'origine de cette erreur, semble-t-il, provient d'un document découvert dans les archives de l'archidiocèse de Montréal. C'est là que M^{gr} Olivier Maurault avait trouvé un registre dont la couverture parlait de la paroisse du fort Frontenac.

En fait, Maurault écrivait en 1939 que « Comme au temps de La Salle, les curés étaient encore des Récollets⁹⁰. » Le registre qu'il a contribué à faire connaître (« Registre Des Baptesmes mariages Et Sepultures de la paroisse de St. françois, fort Royal De frontenac, Commencé le 10^e 9^{bre} 1747⁹¹ ») couvre les années 1747-1752 seulement. Ni le terme « curés » que Maurault utilise pour désigner les aumôniers récollets du fort, ni le mot « paroisse » qui figure sur la page de titre du registre des baptêmes, ne s'expliquent. Il n'y eut ni érection de paroisse, ni curé, ni récollet.

Quelques autres auteurs continuèrent de parler de l'*école mère* du fort Frontenac. C'est le cas de Laurier Carrière, haut fonctionnaire devenu historien des Pays-d'en-haut, auteur en 1981 d'un manuel d'histoire (*Les Français dans les Pays d'en*

⁹⁰ Olivier Maurault, « Kingston... », p. 13.

⁹¹ *Ibid.*, p. 11-23.

Haut) où il écrit, dans une section traitant de La Salle et du fort Frontenac en 1675, que La Salle «construisit des magasins, qu'il remplit de marchandises, **bâtit une église et une école**, accorda des terres [...]»⁹². Il semblait donc accepter la thèse d'une école au fort Frontenac. Il parla dans la *Vie française*, la revue du Conseil de la vie française en Amérique, de «l'excellent ouvrage de M. Arthur Godbout»⁹³.

Le troisième groupe. Le troisième contingent, le plus récent, montre que le mythe de l'école mère reste bien vivant. En 1999, un ouvrage de synthèse portant sur les communautés françaises du Canada publia un long article sur l'histoire de l'éducation française en Ontario. Les trois auteurs de ce tableau historique provenaient de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Ces professeurs, des chercheurs chevronnés, rompus aux méthodes scientifiques, auteurs de nombreux travaux de recherche, ont docilement suivi Godbout⁹⁴. Non seulement en reprennent-ils les propos, mais ils en inventent à leur tour, embellissant le mythe de nouveaux «faits» et «détails». Ces chercheurs citent Godbout avec déférence, et lui cite Sulte. Non seulement ces auteurs adhèrent-ils à la thèse de Sulte et de Godbout, mais ils appellent Robert Choquette à témoin. Or c'est justement Choquette qui a contesté l'existence de l'école du fort Frontenac en 1980.

Étrangement, ces trois chercheurs ont dépassé les propos de Godbout. Par exemple, ils écrivent que l'école du fort Frontenac dura jusqu'à la fin du Régime français. Or aucun autre auteur ne fait état d'une aussi grande longévité. On ignore l'origine de ce renseignement. Audacieux, ils vont plus loin en parlant des

⁹² Laurier Carrière, *Les Français dans les pays d'en haut*, p. 102.

⁹³ Laurier Carrière, «Nos écoles franco-ontariennes. Tour d'horizon», dans *Vie française* vol. 10, n^{os} 1-2-3, septembre-octobre-novembre 1975, p. 8.

⁹⁴ Il s'agit de nos confrères Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'Éducation en Ontario français», dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, sous la direction de J.-Y. Thériault.

[...] pères récollets, qui enseignent dans **des milieux de fortune**, d'abord et **avant tout pour instruire dans la foi catholique**. Cette **école paroissiale, catholique et française, fonctionne encore à la fin du Régime français**, alors que **la garnison comprend plus de 1 000** soldats et officiers.

La première véritable école de langue française — celle non liée à une fortification française — remonte à 1786, soit plus d'un siècle après l'école établie par La Salle⁹⁵.

Cette série de détails inédits ne semble reposer sur aucun document. Peut-être les auteurs ont-ils senti la précarité de leurs propos, puisqu'ils terminent en affirmant que la « première véritable école de langue française » n'ouvrit qu'en 1786 à l'Assomption ?

Où ces auteurs ont-ils lu que l'école occupait « des milieux de fortune » ? que l'objectif était d'« instruire dans la foi » ? qu'il s'agissait d'une « école paroissiale » ? que cette école était « catholique et française » ? que l'école « fonctionne encore à la fin du Régime français » ? que la garnison comptait 1000 soldats et officiers ? Les documents manquent pour justifier tous les détails ajoutés par les auteurs.

À ce concert d'unanimité, on peut encore ajouter un site sur la toile, intitulé « La présence française en Ontario : 1610, passeport pour 2010⁹⁶ ». Ce riche site ne date que de 2004, ce qui montre bien que le mythe de fondation se maintient et continue, s'enrichissant en route. À la page intitulée « L'école du Fort Frontenac », on peut lire que La Salle, dans son document de 1677, mentionnait

que les Récollets y instruisent les enfants autochtones « à la française ». En effet, les Récollets sont chargés d'instruire les enfants des deux villages. Aussi, Cavalier de La Salle leur a-t-il fait construire **une maison** pouvant également servir d'école [...]. Néanmoins, l'école catholique française du Fort Frontenac fonctionne toujours à la fin du Régime français alors que la garnison du fort compte plus de 1,000 soldats et officiers.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 436-437.

⁹⁶ Site : www.uottawa.ca/academic/crcf/passeport/IV/IVA1a/IVA1a02.html.

Cette citation suit d'assez près le texte de 1999 (Bordeleau, Bernard et Cazabon), y compris les embellissements (les 1000 soldats, l'école catholique et française, l'école qui fonctionne encore en 1760). Signe des temps, la note contient de longs développements sur la participation imaginée des jeunes Amérindiens à cette école où « les uns et les autres s'enseignement mutuellement leur langue maternelle ». Le mythe continue donc de grandir, s'ajustant aux nouvelles réalités politiques du Canada.

IV – LES TROP LOURDS SILENCES

Le premier, et jusqu'à présent le seul, à remettre en cause les affirmations de Godbout, c'est l'historien Robert Choquette, professeur en sciences religieuses à l'Université d'Ottawa. En effet, dans son ouvrage publié en 1980, *L'Ontario français, historique*, il a contesté la thèse d'une première école au fort Frontenac. Il ne blâmait pas Godbout, mais il pointait Benjamin Sulte du doigt. Choquette parlait de « la prétendue école » du fort Frontenac, dont l'existence était « fort douteuse », à cause du « silence des sources à ce sujet ». Il ajoutait :

En 1882, Benjamin Sulte écrit qu'on fonde une école au fort Frontenac, en 1678, « pour les enfants des Français et des sauvages ».

En 1970 [*sic*, en fait 1972], Arthur Godbout, citant Sulte, reprend cette affirmation à son compte. L'existence de la prétendue école est fort douteuse si l'on tient compte du nombre restreint d'enfants blancs au fort à l'époque et du silence des sources sur ce sujet⁹⁷.

Les silences sont aussi des témoignages.

Plusieurs auteurs ont donc écrit que l'école du fort Frontenac a existé. Mais il faut aussi analyser le comportement de ceux qui n'ont pas suivi Sulte. Leur silence même est éloquent. En particulier, il importe d'identifier certains groupes qui auraient eu intérêt à promouvoir l'existence d'une école, en

⁹⁷ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, *op. cit.*, p. 150.

1676 ou en 1678. Les silences, celui des militants, celui de certains historiens, celui des compilateurs, celui des religieux supposément responsables de l'école, deviennent des arguments *a contrario*.

A. *LE SILENCE DES MILITANTS*

De nombreuses luttes scolaires et linguistiques ont agité l'histoire de l'Ontario français depuis un siècle et demi. Les combats ont pris diverses formes, y compris l'argumentation en faveur de la cause franco-ontarienne. Les chefs nationalistes n'ont pas hésité à recourir à tous les arguments. Selon les circonstances, ils ont fait appel à des arguments d'ordre juridique, politique, constitutionnel, culturel, en appelant à l'histoire, aux traités anciens, aux droits du Canada français, employant tout moyen disponible de faire valoir les droits des Franco-Ontariens. Ils se comptent par centaines, par milliers, pendant des générations.

Si la première école avait vu le jour au fort Frontenac, en 1676, comment expliquer qu'aucun de ces centaines de militants n'ait fait appel à l'argument historique que constituerait l'existence de cette école ancienne?

Le cas d'Étienne Brûlé peut illustrer cette démarche. Ayant exploré une partie des Grands Lacs entre 1610 et environ 1633, ce coureur des bois et traducteur devint le « premier Français » sur le territoire qui formerait plus tard l'Ontario. Grâce à lui, l'Ontario français peut proclamer partout que son histoire commence à cette date⁹⁸. Dénoncé par les missionnaires et par Champlain pour ses mœurs légères et pour la faiblesse de sa loyauté, ce renégat passa aux Anglais, puis, en 1633, fut finalement tué et mangé par les Hurons. Ce

⁹⁸ Voir à ce sujet le travail intéressant de Stéphanie Saint-Pierre, « Étienne Brûlé : la création d'un personnage », dans *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 29, 2004, p. 5-44.

personnage a été récemment réhabilité et un peu toiletté pour le rendre plus présentable. Selon la même logique, une école au fort Frontenac, appelée l'*école mère* de l'Ontario, accroîtrait la légitimité de la communauté franco-ontarienne.

Depuis 1910, plusieurs présidents généraux de l'ACFÉO (ACFO depuis 1969), en commençant par les sénateurs Napoléon-Antoine Belcourt et Louis-Philippe Landry, ont été appelés à justifier le droit à des écoles françaises en Ontario. De nombreux documents et arguments furent mis à contribution. Le sénateur N.-A. Belcourt, avocat qui défendit plusieurs fois les droits des Canadiens-Français devant les tribunaux, en plus de publier des textes en faveur des Franco-Ontariens, fit souvent appel aux arguments de nature historique. Or il ne mentionne jamais une école à Cataracoui en 1678, ce qui aurait renforcé son argumentation. Personne d'autre dans ce groupe des militants n'a affirmé que cette école ait existé. Et pour cause. En effet, il faut se rappeler que personne n'avait remarqué la phrase de 1882, une information fautive, d'ailleurs, que l'oubli avait heureusement fait disparaître. L'article de Godbout, en 1953, sortit cette «école» d'un long sommeil. Ainsi, on pourrait dire que Sulte est l'inventeur de cette école, mais que c'est Godbout qui porta l'enfant sur les fonds baptismaux de l'Ontario français.

Le silence même de tous ces groupes combattifs, avant les années 1960, ne peut pas s'expliquer seulement par une méconnaissance de l'histoire de l'Ontario français. C'est à l'absence de preuves ou de documents qu'il conviendrait d'attribuer le mutisme des militants sur cette question. Leur silence constitue un argument contre cette école, car les militants auraient eu avantage à invoquer son existence si ancienne. Personne, avant 1953, ne semble avoir même connu l'existence de cette *école mère*.

Il faut bien reconnaître en partant qu'Arthur Godbout, lui aussi, est un militant. Tous ses écrits le démontrent. Comme il a plusieurs fois parlé ou écrit au sujet de l'*école* du fort Frontenac,

il ne fait pas partie, évidemment, des militants «silencieux». Pas plus que la dizaine d'auteurs ou éducateurs qui ont, dans leurs publications, repris les propos de Godbout au sujet de l'école mère de l'Ontario. Ceux-ci ne sont pas «silencieux», certes, mais, en plus, ils appartiennent davantage au secteur de l'éducation qu'à celui du militantisme. Il reste donc juste de dire que les militants, comme ceux qu'on trouve dans les assemblées générales de l'ACFO ou de ses affiliées, n'ont pas fait appel à l'argument de l'école mère du fort Frontenac. Leur silence apporte une autre preuve contre la thèse de Godbout.

B. LE SILENCE DES HISTORIENS

Les historiens constituent un deuxième groupe de personnes qui auraient pu s'intéresser à la question de cette école. Trois d'entre eux (Sulte en 1882, Rochemonteix en 1896 et Le Jeune en 1931) ont publié chacun un texte où ils indiquent en passant la construction de cette école au fort Frontenac.

Les historiens qui ont traité de l'histoire de l'Ontario français au XX^e siècle n'ont pas mentionné cette école. En fait, ils n'ont rien dit à son sujet. C'est le cas de Lionel Groulx et des nombreux adversaires du Règlement XVII (1912-1927) qui auraient eu grand besoin d'arguments supplémentaires pour affirmer les droits scolaires.

Dans son ouvrage sur *L'Enseignement français au Canada* (2 tomes, 1935), Lionel Groulx consacre un chapitre, dans le deuxième tome, aux écoles franco-ontariennes. Comment expliquer que Groulx aurait négligé de mentionner la première école française en Ontario⁹⁹? Comme Le Jeune, Groulx ne manque pas de parler de la présence française, des divers forts, y compris celui de Cataracoui, mais ne dit pas un mot de cette école de 1678 à Cataracoui.

⁹⁹ Lionel Groulx, *L'Enseignement...*, p. 194-239.

En 1910, à Ottawa, se tenait le grand congrès d'éducation de l'Ontario. Les actes de cette rencontre parurent l'année même. Le premier chapitre est consacré à une brève histoire des Canadiens-Français en Ontario¹⁰⁰. L'auteur de cet historique est identifié par les initiales «L.L.». Il s'agit sans doute de l'oblat Louis Le Jeune, futur auteur du *Dictionnaire général du Canada* en 1931. Dans son texte de 1910, lors d'une communication traitant de l'histoire, dont la première partie porte sur le XVII^e siècle, l'historien oblat ne dit absolument rien au sujet d'une école au fort Cataracoui en 1678. Ayant brossé un tableau des événements importants de ce siècle, Le Jeune complète cette partie ainsi : « car les Canadiens-Français ont, à cette époque reculée, payé de leur vie le droit de se répandre sur la superficie d'un sol qui était le sien [*sic*]. Cette conquête est un fleuron à la couronne de la civilisation canadienne¹⁰¹. » Il faut bien avouer, aussi, que Le Jeune ne mentionne pas plus l'école de 1786 à l'Assomption. En somme, 1910 était le moment rêvé pour dire haut et fort que la première école avait été ouverte non pas à l'Assomption en 1786, mais un siècle plus tôt, au fort Frontenac, en 1676. Or Le Jeune ne mentionne aucunement cette école.

Cet anticlérical de Sulte lui-même n'en faisait pas grand cas, puisqu'il glissa cette information dans une discussion touchant les récollets. S'il avait jugé la question importante, n'aurait-il pas donné un mot d'explication? Cet intarissable producteur de textes, sur tout et n'importe quoi, semble donc n'accorder que peu d'importance à cette question d'école.

C. LE SILENCE DES COMPILATEURS

Trois collections de documents concernant les événements survenus au fort Frontenac durant les années 1670 ont un

¹⁰⁰ Voir le premier chapitre, «L'Ontario français. Esquisse historique», p. 11-39, dans *Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario 1910*, Ottawa, Association canadienne-française d'éducation, 1910, 363 p.

¹⁰¹ Louis Le Jeune, *Dictionnaire général...*, p. 18.

intérêt évident pour le présent propos. Ces compilations furent dressées après l'examen de l'ensemble de la documentation originale disponible, pour en extraire les documents les plus importants aux fins de publication. Ces travaux d'érudition méritent qu'on s'y arrête. Leurs compilateurs ont longuement étudié, compilé et trié sur le volet les documents les plus importants. Leurs travaux sont un bon indice de ce que les archives contiennent ou ne contiennent pas. Ces chercheurs, en possession d'une connaissance approfondie des sources primaires, ont vu l'ensemble des documents. Or aucun de ces compilateurs ne mentionne, même, cette école de 1676 au fort Frontenac.

Premièrement, la correspondance du gouverneur Frontenac avec la Cour (le roi, le ministre Colbert), pour la période 1672-1682¹⁰², fournit une riche documentation mettant en évidence, d'une part, les politiques, les intentions et les actions de la Cour, et, d'autre part, les actions du gouverneur. Arthur Godbout ne cite pas cette collection. Or le gouverneur faisait des rapports détaillés sur tous les événements qui survenaient dans la colonie, discutant des cas individuels et traitant d'une foule de questions. Il serait étonnant qu'on ait pu créer une école au fort Frontenac sans que le gouverneur, l'intendant ou l'évêque en fût informé. Le gouverneur aurait sans doute mentionné de tels événements dans ses rapports détaillés.

Les textes cités au sujet du fort Frontenac remontent au XVII^e siècle, mais les documents en cause furent reproduits au XIX^e siècle dans les collections de Pierre Margry. C'est la deuxième collection. Plusieurs documents traitent de La Salle, de Frontenac et de la Cour (Louis XIV, Colbert). Cette collection est citée par Godbout, mais sans indication du

¹⁰² «Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa première administration (1672-1682)», dans *RAPQ 1926-1927*, p. 3-144.

document ou de l'auteur mis à contribution. Godbout cite Margry comme s'il était l'auteur de ces documents d'époque, dont plusieurs concernent les activités de La Salle et les travaux au fort Frontenac. Mais on ne trouve rien au sujet de l'école.

Dans Margry, les tomes I et II nous intéressent. Dans le tome premier, aux chapitres X à XIV, on trouve des correspondances et autres documents signés par des personnages tels que Colbert, Talon, Frontenac, La Salle et autres. Le chapitre X s'intitule « Civilisation des sauvages », avec les directives du roi et de Frontenac, pressant les religieux d'instruire les jeunes Amérindiens (p. 245-251), un objectif poursuivi par le roi depuis plusieurs années.

D'autres documents concernent les récollets, revenus au Canada en 1670, dont quelques-uns passèrent un peu de temps au fort Frontenac, où ils étaient aumôniers (La Ribourde, Buisset). Dans sa proposition de 1674, La Salle s'engagea, s'il obtenait la seigneurie du fort Cataracoui (Frontenac), à entretenir le fort, payer certaines sommes, concéder des terres « à tous ceux qui veulent s'y établir », attirer les sauvages. Ce texte contient la phrase que tant d'autres vont reprendre par la suite.

En troisième lieu, un ouvrage, publié en 1958 dans la collection de la *Champlain Society*, reproduisait un grand nombre de documents : *Royal Fort Frontenac*, sous la direction de Richard A. Preston, professeur d'histoire au Collège militaire royal de Kingston, et de Léopold Lamontagne, professeur du département des langues modernes, présente une collection de documents portant sur ce fort¹⁰³. Dans cette étude et, surtout, dans la collection de documents originaux touchant l'histoire du fort, les auteurs ne semblent pas

¹⁰³ Richard A. Preston et Léopold Lamontagne, *Royal Fort Frontenac*, Toronto, The Champlain Society for the Government of Ontario / University of Toronto Press, 1958, xxx-503 p.

avoir trouvé de trace de cette école que Cavalier de La Salle aurait fait construire au fort Cataracoui pour les récollets.

Que les trois collections de documents aient toutes omis de mentionner l'école de 1676 constitue un silence révélateur, parce qu'il montre que les documents contemporains n'existent pas (ou n'auraient pas encore été trouvés).

D. LE SILENCE DES RÉCOLLETS

On a dit plus tôt comment les récollets avaient cherché à faire reconnaître l'importance de leurs contributions à la Nouvelle-France. Comme les militants, les récollets aussi auraient eu intérêt à faire connaître l'existence d'une école, surtout s'ils en avaient été les fondateurs. Ainsi, leur silence constitue un autre argument de poids contre l'existence de l'école de 1676.

À la suite de Sagard (en 1632 et 1636), d'autres récollets publièrent des ouvrages, notamment Louis Hennepin et Chrestien Le Clercq. Le premier traita de la Louisiane et de l'Ouest, mais le second parla du fort Frontenac. Ce dernier publiait en 1691 un ouvrage décrivant, entre autres, l'histoire des colonies françaises¹⁰⁴. L'ouvrage, dédié à Frontenac, mentionnait l'établissement du fort Frontenac. Selon ce récollet, le gouverneur Frontenac (« qui n'a jamais manqué de discernement & et de resolution », II, p. 111) avait en tête de « s'emparer du païs ». Le Clercq ne mentionne pas cette école, mais il rappelle que la colonisation était prévue. On devait « y bâtir un Fort, & y établir une colonie » (II, p. 110).

Le silence des récollets au sujet de cette école du fort Frontenac vient compléter une longue liste de personnes qui n'ont pas parlé de cette question. Ainsi, les divers silences, à leur manière, confirment les arguments antérieurs démontrant l'impossibilité d'une école au fort Frontenac en 1676.

¹⁰⁴ Chrestien Le Clercq, *Premier Établissement...*, p. 117-120.

V – MYTHE ET RÉALITÉ

À la question de départ (« La première école de l'Ontario a-t-elle vu le jour au fort Frontenac en 1676? »), l'historien ou le pédagogue ne peuvent répondre que par la négative.

Dans la présente discussion, le document le plus pertinent provient de Sulte. Cette source porte la date de 1882, traite de l'école de 1678 et contient une information fautive. En fait, deux questions complémentaires se posent : le document est-il authentique (la critique externe) et son contenu est-il fondé (critique interne)? L'authenticité de ce document ne soulève aucun problème, alors que le contenu (la fondation par La Salle d'une école au fort Frontenac en 1678), lui, est faux. Que faire d'un document authentique dont l'information est fautive?

Tant que ce document de 1882 semblait posséder des informations véridiques, des gens honnêtes et de bonne foi ont pu s'y référer, par l'entremise de Godbout qui, sans s'en rendre compte, cautionnait l'affirmation fautive de Sulte. Cependant, une fois démontrée l'erreur de ce dernier, il va de soi que le « fait historique » d'hier devient le « mythe » d'aujourd'hui.

A. FAITS HISTORIQUES ET MYTHES

Un « mythe » et un « fait historique » sont deux choses différentes. Pour traiter de ces sujets (objectivité, subjectivité, vérité, identité, symboles, culture et tant d'autres), un riche vocabulaire, tributaire des sciences du langage et de la théorie critique, atteste la complexité de ces questions. La présente discussion, bien modestement, ne recourt qu'à trois concepts simples, le « fait historique », le « mythe » et la « mémoire ». Admettons que ces concepts soient des constructions sociales.

Le mythe appartient au genre littéraire. Il renvoie aux croyances fondamentales d'un groupe, quant à ses origines (c'est un récit fondateur), quant à certains faits héroïques, quant aux sources d'une culture et de traditions qu'on

cherche à justifier. Au bord du sacré, le mythe pousse une société à la remémoration. Dans le cas présent, il n'y a pas encore de rites qu'on voudrait transmettre d'une génération à l'autre.

La petite erreur de Sulte n'est pas restée une banale faute d'inattention. Car la valeur symbolique de cette école la fixait solidement dans la conscience. La prémisse de l'*école mère* de l'Ontario étant fausse, il faut se demander comment on pourrait ajouter des détails *vrais* sur une base erronée. À une école qui n'a jamais existé, on a pourtant trouvé une date de fondation, des enseignants religieux, la participation de La Salle, on a ajouté des détails sur les relations entre les jeunes Amérindiens et les jeunes Français, on a parlé du lien entre la colonisation et la présence d'une école, on a découvert que l'enseignement se faisait dans des « conditions de fortune », on a ajouté une paroisse, inventé la migration d'un millier de soldats, des officiers parfois venus avec leurs familles et se déplaçant avec l'aide du gouvernement colonial. C'est beaucoup de renseignements, pour une école qui n'a pas existé !

Le mythe se compose de faits véridiques (le fort Frontenac a existé, Cavalier de La Salle a vécu dans les environs vers 1676 et 1678, les récollets vivaient au fort, et tant d'autres « faits historiques » que confirment des documents). Mais le mythe inclut aussi des « éléments imaginaires » qui ne peuvent pas être démontrés, faute de documents. En tissant ce récit composé de faits historiques et d'éléments imaginaires, le récit mythique, qui ne correspond qu'imparfaitement aux « faits historiques », ne cherche pas d'abord à reconstituer le passé, mais à mettre en valeur certaines vérités concernant la société qui l'a engendré¹⁰⁵. Les mythes idéalisent et exagèrent.

La *mémoire*, elle, agit dans le présent. À l'opposé du mythe, elle suppose le souvenir sélectif de faits importants. Une

¹⁰⁵ Daniel Francis, *National Dreams. Myth, Memory, and Canadian History*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, [c1997], 217 p.

communauté oublie autant qu'elle conserve. Par ses choix, ses souvenirs, ses transformations et ses embellissements, la mémoire aussi donne au passé un contenu ne correspondant que partiellement aux faits. La mémoire choisit et marque par des commémorations les éléments porteurs de sens.

Chargés d'idéaux, les mythes apportent un sentiment de continuité, d'appartenance et d'identité. Répétés assez souvent, les mythes finissent par entrer dans la mémoire d'un groupe qui, longtemps après les faits, «se rappelle» des choses qui peuvent n'avoir jamais existé. Beaucoup de communautés trouvent leurs racines et leurs raisons d'être dans la solidarité d'une expérience historique commune. La mémoire et les mythes réarrangent le passé, non pour reconstituer des «faits historiques», mais pour donner de la cohérence à leur expérience commune¹⁰⁶. Pour ces raisons, on pourrait fort bien accepter que le Canada, le Canada français, l'Ontario français, le Québec, le Québec français, l'Ontario et combien d'autres entités soient des «communautés imaginées» où les choix de la mémoire jouent un rôle important.

Une «déconstruction» de ce mythe permettrait sans doute d'en séparer les éléments, tels que l'importance de l'école, l'enseignement en français, le rôle du clergé, l'ancienneté de la présence française en Ontario, la pauvreté des moyens et plusieurs autres traits. Une petite école voyant le jour malgré d'énormes défis et dans un temps très reculé, c'est une image que les Franco-Ontariens aimaient projeter de leurs antécédents. Cet héroïsme traduit une vérité profonde au sujet de l'histoire de l'Ontario français.

L'histoire et la mythologie ne s'opposent pas, comme le feraient le vrai ou le faux. Ils fonctionnent dans des registres différents.

¹⁰⁶ Pour des exemples de ces fausses mémoires, voir E. Hobsbawm et T. Ranger (dir.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, [c1983], vi-322 p.

Il faut cependant dire que Godbout ne respecte pas toujours les normes. Au plan de la méthode historique, ses travaux laissent parfois à désirer, surtout sa propension à spéculer, ses digressions nombreuses, une certaine confusion dans le propos, un usage défectueux des documents. Les ouvrages de Godbout sont touffus, et sont portés à de dangereuses généralisations ou extrapolations. Chez Godbout, les anachronismes sont nombreux¹⁰⁷. D'ailleurs, il ne semble jamais avoir éprouvé le moindre doute sur le contenu des écrits de Sulte. Néanmoins, les livres de Godbout connurent une grande diffusion et furent réimprimés.

L'imprudence qui a perdu Godbout, c'est d'avoir suivi Sulte aveuglément.

B. LE RÉGIME SCOLAIRE DE LA PÉRIODE 1927-1969

Le mythe de *l'école mère* du fort Frontenac correspond à une société particulière à un moment précis de son histoire. Plus exactement, ce mythe reflète les idées et les valeurs de l'Ontario français durant les années 1927-1969. C'est la société à laquelle Arthur Godbout appartenait.

Schématiquement, on peut diviser l'histoire de l'éducation française en Ontario en quatre périodes ou générations. Cet artifice permet de mieux mettre en lumière les changements qui se produisirent à différentes périodes.

Une première génération, avant 1880, évolua dans un contexte relativement tolérant, dans un système d'écoles dominé par le clergé, tant du côté français qu'anglais, tant catholique que protestant. Après la fondation en 1786 de la

¹⁰⁷ Godbout commet de nombreux anachronismes, quand il parle, par exemple, de la « législation scolaire » en Nouvelle-France, ou du « choix des maîtres », des « aptitudes pédagogiques requises ». Il mentionne encore qu'il « fallait un permis d'enseignement pour faire la classe », que « les petites écoles donnèrent un rendement convenable », puis il parle des « actes d'érection d'une école ». Il est ailleurs question de paroisse, de curé, d'érections d'écoles.

première école « canadienne », il fallut attendre l'arrivée en 1845 des sœurs Grises à Ottawa (aujourd'hui les sœurs de la Charité d'Ottawa), pour qu'ouvre la deuxième école française. Entre ces deux dates, 1786 et 1845, aucune autre école française ne semble avoir vu le jour. Dans le comté d'Essex, des commentaires désobligeants à l'endroit des Canadiens rappelaient périodiquement la présence d'une population canadienne-française dans cette région. Puis d'autres écoles, souvent bilingues, naquirent après 1850, notamment dans le Sud-Ouest et dans l'Est. Le français acquit à cette époque le statut de langue reconnue, au même titre que l'anglais.

Puis suivit une deuxième période, marquée au coin de l'intolérance. Le durcissement des idées contre les écoles séparées et contre l'enseignement en français se produisit surtout à partir des années 1880. Devenus majoritaires au Canada depuis le milieu du siècle, plusieurs Anglo-Canadiens souhaitaient imposer l'anglais comme seule langue officielle dans la colonie. Ils craignaient de voir l'Ontario submergé sous les incessantes vagues d'immigrants européens qui compromettaient le caractère anglais et protestant de la province, puisqu'on désespérait de pouvoir assimiler tous ces arrivants. Les grands vents de l'impérialisme britannique balayaient alors la terre entière, soulevant d'importants mouvements d'idées dans les colonies anglaises, comme l'Ontario, avec sa population venue nombreuse de la Grande-Bretagne et encore attachée affectivement à la mère patrie. Divers autres facteurs ont aussi contribué à produire, à la fin du XIX^e siècle, un climat d'intolérance croissante. Ces attitudes et idéologies ont favorisé des politiques assimilationnistes et francophobes qui atteignirent leur paroxysme en 1912, lors du Règlement XVII (1912-1927).

Plusieurs personnes, inscrites au panthéon du nationalisme canadien-français de l'Ontario, ont mené le combat linguistique contre les écoles de l'assimilation, tels le sénateur libéral Napoléon-Antoine Belcourt, longtemps président de l'ACFÉO, le père Charles Charlebois o.m.i, qui fonda *Le Droit* en 1913, le sénateur conservateur Louis-Philippe Landry, qui renonça

à la présidence du Sénat pour se consacrer à la direction de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO), puis le combatif Samuel Genest, président de la commission des écoles séparées d'Ottawa, aussi des héroïnes populaires comme les sœurs Desloges à Ottawa, Jeanne Lajoie à Pembroke, les mères gardiennes de l'école Guigues. Cette deuxième génération avait presque disparu au début des années 1930.

Une troisième période, qu'on pourrait dire de transition, jeta un pont entre l'époque honnie du Règlement XVII (1912-1927) et le temps des grandes réformes qui commencèrent à la fin des années 1960 et qui continuèrent durant les dernières décennies du XX^e siècle. Ces années entre 1927 et 1969 correspondaient à la fin du Canada français, aux années précisément de l'Ordre de Jacques-Cartier (1926-1965) et aux grandes heures de l'ACFÉO. La fondation de plusieurs associations, dans le secteur de l'éducation, confirme la centralité de la question scolaire dans l'idéologie de l'élite franco-ontarienne à cette époque.

Après 1927, le combat reprit contre l'école « bilingue », un mot codé pour désigner un régime scolaire où l'anglais doit progressivement se substituer au français. L'ACFÉO et d'autres organismes luttèrent en faveur de la survivance culturelle et afin d'obtenir que le français devienne une langue de communication et de culture. Le bilinguisme assimilateur dut se transformer et laisser la place aux institutions homogènes et françaises dans le domaine de l'enseignement, de la culture et de la religion,

Les Canadiens-Français de l'Ontario, spontanément, s'identifiaient comme membres du Canada français, cette grande famille où se retrouvaient tous les fragments de l'Amérique française. Le projet du Canada français n'était pas politique, mais religieux, social, culturel et linguistique. Ce grand mouvement de nationalisme, avec son idée de la nation canadienne-française, inauguré dans les années 1840, éclata dans les années

1960. En quelque sorte, le Canada français, c'est le « monde que nous avons perdu », alors que l'Ontario français prolonge dans le temps et dans les idées, une nouvelle identité¹⁰⁸. Mais à l'époque de Godbout, l'identité canadienne-française en Ontario se distinguait peu des autres identités françaises dans chaque province. La période de transition (1927-1969) correspond donc assez bien à la dernière phase de l'histoire du Canada français.

Voilà le cadre intellectuel et culturel dans lequel Arthur Godbout évoluait. L'unité de cette nation canadienne-française se fondait sur une histoire commune, une langue commune, une religion commune et un projet d'avenir commun. De manière concrète, chez les minorités françaises du Canada, comme en Ontario français, les revendications portaient avant tout sur deux grandes institutions, reconnues comme le boulevard de la culture canadienne-française : la paroisse et l'école, c'est-à-dire le catholicisme et la langue française. Ainsi s'explique la forte présence du clergé et des éducateurs dans l'élite franco-ontarienne du temps.

Durant cette troisième période, le maître d'œuvre fut l'ACFÉO. Elle est intervenue sur la place publique pour faire connaître les revendications, scolaires et autres, des Franco-Ontariens, elle a représenté la communauté auprès du gouvernement en lui faisant connaître ses doléances (les droits scolaires de la minorité française, une plus grande place au français dans l'enseignement, davantage d'équité dans le financement des écoles séparées et des écoles bilingues, l'enseignement en français au niveau secondaire), elle a coordonné les activités des organismes, de plus en plus nombreux, qui se vouaient à divers domaines complémentaires de l'éducation.

¹⁰⁸ Sur les grandes caractéristiques du Canada français et sur le passage du Canada français à l'Ontario français, voir Gaétan Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Institut franco-ontarien / Prise de parole, « Ancrages », 2003, 250 p.

À ce sujet, d'ailleurs, il convient de rappeler que la stratégie de l'ACFÉO fut de créer des organismes œuvrant dans différents secteurs. Ainsi, l'Association était l'organisme central auquel tous les autres s'affiliaient. Dans le domaine de l'éducation, on peut mentionner principalement l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO), puis l'Association des commissaires des écoles bilingues de l'Ontario (ACÉBO, devenu plus tard l'AFCO, l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario), aussi l'Association de la jeunesse franco-ontarienne (AJFO) et l'Association franco-ontarienne des inspecteurs de l'enseignement et des professeurs de l'école normale. Elle participa aussi à l'ACÉLF (Association des éducateurs de langue française), aux clubs Richelieu et aux caisses populaires.

L'avènement de ces associations a fini par donner l'impression d'un engin secret, manipulé par l'Ordre de Jacques-Cartier. Certains, pour décrire cette période, ont parlé d'une *minorité clandestine* qui craignait la confrontation. Par la suite, certains commentateurs hostiles à l'élite franco-ontarienne traditionnelle ont parlé, avec un peu de mépris, d'une « société de maîtres d'écoles ».

Cette troisième génération comptait plusieurs personnes influentes qui ont fortement orienté le cours du développement des écoles, comme Roger Charbonneau, Robert Gauthier, Laurier Carrière, aussi Louis Charbonneau, Gaston Vincent, Ernest Desormeaux, Roland Bériault, Aimé Arvisais, Gustave Sauvé, Gustave Lacasse, J.-A.-S. Plouffe, J.-A. Lapalme, Raoul Hurtubise et Félix Ricard, plus des centaines d'autres. Arthur Godbout a porté le flambeau de l'école mère, mais, en cette matière, il représentait le point de vue de l'ensemble des chefs de file franco-ontariens. Il partageait avec eux une vision du monde commune au Canada français.

Une source, en particulier, illustre bien les idées que propageaient les éducateurs et l'idéologie qui régnaient dans le milieu des enseignants : l'*École ontarienne*. Cette revue de l'AEFO, publiée entre 1943 et 1973, montre un monde très

catholique, conservateur, préconisant même des politiques aussi dépassées que l'agriculturisme. Le ton est révérencieux devant l'autorité, représentée par le gouvernement (dans la personne de Robert Gauthier), et devant les autorités religieuses (par exemple, un exercice de composition devient l'occasion de présenter une biographie pieuse du nouveau cardinal, Paul-Émile Léger). Des sermons sont parfois reproduits en entier, avec divers plans de cours ou exercices destinés à aider les enseignants à mieux préparer leurs leçons dans diverses matières. D'autres articles portent sur l'enseignement des vertus, du civisme, du patriotisme, de la pratique religieuse, en plus d'informer les membres de l'AEFO de questions professionnelles (congrès, séminaires, formation professionnelle, avantages sociaux et régime de pensions, etc.).

La base du mythe de l'*école mère* se trouve dans cette société franco-ontarienne, dont le leadership provient soit du clergé, soit du monde de l'enseignement, soit des professions libérales, plus rarement des autres milieux.

Ces années de transition ont préparé les grandes réformes qui ont marqué les décennies les plus récentes, soit la quatrième génération (depuis 1969). Les premières réformes, lointaines et timides, commencèrent en 1961, mais le véritable tournant se produisit en 1969, avec la création des écoles primaires et secondaires françaises, l'avènement des écoles françaises (et non plus « bilingues »), la loi fédérale des langues officielles. Ces progrès continuèrent durant les décennies suivantes, apportant l'enchâssement constitutionnel des droits scolaires en 1982, la loi de 1986 sur les services en français en Ontario, la création de collèges communautaires à compter de 1990, la gestion scolaire, l'équité dans le financement. Toutes ces mesures se préparèrent dans la période 1927-1969.

C. LE MYTHE DE L'ÉCOLE MÈRE DU FORT FRONTENAC

Aujourd'hui, les historiens de la culture nous ont habitués à tenir compte non seulement des « faits », dans leur sens objectif

et scientifique, mais aussi des symboles et de leur signification. L'école du fort Frontenac n'ayant pas existé, il s'ensuit que le « récit » qui en raconte les origines et en décrit l'évolution n'appartient pas au domaine de l'histoire, mais à l'univers du mythe. Du point de vue de l'histoire, cette école du fort Frontenac n'a pas existé; mais elle retrouve son sens et sa raison d'être dès lors qu'on la place dans la perspective d'un mythe fondateur.

Le mythe n'apporte pas au temps présent une image fidèle du passé, mais il renvoie plutôt à la société et au portrait qu'elle se donne d'elle-même. Dans le mythe de l'*école mère*, par exemple, la société canadienne-française de l'Ontario de l'époque de Godbout pouvait fort bien se reconnaître. Il importe peu que Godbout ait pris conscience de l'erreur de Sulte. La force de ce mythe ne découle pas de sa vérité « historique », mais de sa concordance avec les aspirations de la communauté. Car ce mythe de l'*école mère* faisait partie de la mutation de l'identité canadienne-française en identité franco-ontarienne. En effet, le mythe de l'école au fort Frontenac en dit davantage sur la société canadienne-française de 1953 que sur une école qui n'a jamais existé. L'*école mère* représentait non pas un événement historique, mais un mythe exprimant la volonté de survivance d'une communauté.

L'école du fort Frontenac, même imaginaire, devint ainsi un modèle de l'école franco-ontarienne, un mythe mobilisateur au service de l'Ontario français et une réponse aux aspirations de la communauté. C'est pourquoi il y a lieu de parler ici d'un *mythe fondateur*.

Le *Dictionnaire de sociologie*, paru chez les éditeurs Le Robert et le Seuil, décrit ainsi le terme de « mythe » :

En tant que récit fondateur, le mythe énonce dans un langage imagé, mi-ésotérique, mi-populaire, les bases du credo d'un peuple quant à ses dieux, quant à des phénomènes jugés extraordinaires et quant aux rapports de l'homme avec le sacré. [...] le mythe renvoie

aux sources héroïques et primordiales d'une culture dont il justifie les traditions [...].

Situé dans le hors-temps, il pousse à la remémoration du passé [...]. Du registre de l'affect et moteur de l'action, il évoque des normes qu'il importe de respecter sous peine de sanctions surnaturelles et se revivifie par des rites qui le rendent symboliquement opératoire [...]. Il circule de génération en génération en se modifiant dans les détails et dégénère en fable ou en légende lorsqu'on ne croit plus qu'il véhicule la vérité [...] ¹⁰⁹.

Un autre ouvrage décrit le mythe de la manière suivante : « Récit d'événements fondateurs d'un secteur de l'ordre cosmique, économique et social, il parle du moment des origines et ne connaît la durée que comme rupture primordiale entre un avant et un après ¹¹⁰. »

Quels traits caractérisaient cette *école mère*? La réponse à cette question plonge le lecteur, non pas dans le monde des années 1670, mais bien dans celui du Canada français, dans l'après-guerre (1945-1960). Le ton est parfois triomphaliste. Or cette école idéale est catholique et française (la langue et la foi), elle a des enseignants religieux et dévoués, elle est respectueuse de l'autorité. Cette école de 1676, par sa précocité, par son caractère français et catholique, et par sa permanence, annonçait déjà certaines valeurs de l'Ontario français. L'école au fort Frontenac, en quelque sorte, symbolisait toutes les batailles à venir en faveur de l'enseignement en français. Cette société était catholique et française, deux caractéristiques indissolublement liées (« Qui perd sa langue perd sa foi », selon un ancien dicton). Il s'agirait d'une école érigée dans les premiers temps de la colonie, dans une lointaine région de colonisation, construite par un grand personnage de la Nouvelle-France (Cavelier de La

¹⁰⁹ Claude Rivière, « Mythe », dans *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert / Seuil, « Dictionnaires Le Robert / Seuil », [c1999], p. 358.

¹¹⁰ Daniel Fabre, Roger Chartier et Jacques Revel, « Mythe », dans Jacques Le Goff, *La Nouvelle Histoire*, [Paris, CEPL, c1979], p. 430-437.

Salle), encadrée par des autorités bienveillantes, de foi catholique, dont les enseignants sont des religieux. En somme, cette école préfigurait l'idéal des écoles franco-ontariennes.

CONCLUSION

Arthur Godbout n'a jamais mis en cause l'existence de l'école au fort Frontenac. Écrivant en 1976, il ne rétractait rien, bien au contraire. Il fit de cet événement le début et la fin de son histoire de l'éducation française en Ontario. Dans *Historique de l'enseignement français en Ontario, 1676-1976*, paru d'abord en 1976, les dernières lignes de ce travail sont d'une grande clarté. Godbout écrit alors : « La présente narration ne pouvait pas paraître à meilleure heure : ce sera probablement la seule à rappeler ce fait vraiment mémorable, dans l'histoire de l'Ontario. Aussi, l'auteur a-t-il voulu en faire le point final de son étude, comme c'en avait été le point de départ¹¹¹. »

En fait, Godbout peut fort utilement illustrer cette vérité, qui nous guette tous, que des chercheurs honnêtes peuvent se tromper. Ce pédagogue eut un parti pris tenace en faveur de l'école de 1676, à la hauteur de son engagement en faveur de l'enseignement français en Ontario. Chez des éducateurs comme Godbout, il est difficile de séparer le militant nationaliste du chercheur engagé. Comme plusieurs de ses collègues de l'École normale et comme membre de l'élite franco-ontarienne, Godbout jouissait d'un prestige certain, une influence qu'il mit au service de l'enseignement en français.

Pour une minorité culturelle, l'ancienneté confère la légitimité. L'une et l'autre apportent un argument historique à la défense des droits de la communauté. Cet argument est clairement expliqué par Godbout, qui écrit en 1972 :

¹¹¹ Arthur Godbout, *Historique...*, p. 96.

Les Canadiens français peuvent à bon droit s'enorgueillir de ce fait [c'est-à-dire la création de l'école du fort Frontenac « dès 1678 »]. Narrateurs et compilateurs d'événements relatifs à l'histoire de l'éducation en Ontario se sont toujours donné un mal extrême à gratifier, de ce vénérable titre d'ancienneté, l'une quelconque des premières écoles anglaises dans les confins actuels de cette province. Jamais, semble-t-il, aucun d'entre eux ne s'est donné la peine de vérifier si une école française aurait pu paraître dans ce palmarès. Tous accordent au révérend docteur Stuart l'honneur d'avoir ouvert la première école du territoire à Cataracoui, en 1786. Ironie du sort ! C'est l'endroit même où La Salle avait fondé son école plus de cent ans auparavant et l'année même où l'abbé François-Xavier Dufault, p.s.s., avait ouvert dans sa paroisse de Sandwich une école où enseignaient deux institutrices ! Comme l'ignorance et l'inadvertance font commettre d'impairs¹¹².

Ce texte illustre les objectifs qui animaient Godbout.

Dans ces discussions autour de l'école du fort Frontenac, Godbout ne tient pas le rôle de l'historien, mais celui de l'avocat. Il veut apporter des preuves, il entend soutenir une cause : l'ancienneté de la première école française en Ontario. Comme tant d'autres avant lui, il utilise l'histoire pour prouver son argument.

Godbout n'est ni le premier ni le dernier à se trouver des racines dans le lointain passé. Combien d'organisations, de paroisses ou d'universités se sont dotées d'une histoire lointaine, en faisant reculer aussi loin que possible les dates de fondation ? Dans le monde franco-ontarien, une école créée aussi tôt renforcerait la légitimité de son réseau, qui aurait alors trois siècles d'existence. Il est intéressant de noter que l'appui au plaidoyer de Godbout se produisit surtout dans le milieu des enseignants de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et dans la fonction publique œuvrant en éducation française en Ontario.

¹¹² Arthur Godbout, *L'Origine...*, p. 41-42.

Le plus récent manuel d'histoire franco-ontarienne, publié en 2004 par le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP), affirme sans ambages que « Les demoiselles Adhémar et Papineau fondent une école en 1786, la première de langue française en Ontario¹¹³. » Des documents sûrs attestent de la fondation de cette école à L'Assomption (aujourd'hui Windsor, dans le comté d'Essex). Aujourd'hui, alors que le système scolaire de langue française est à peu près complété (il manque encore l'université française), le rôle du mythe semble moins utile. Mais c'est sans doute une illusion. Nous avons, aujourd'hui, d'autres mythes dont nous n'avons pas conscience, que les chercheurs à venir s'étonneront de trouver sous la plume de nos contemporains. De toute façon, le temps semble venu de faire la part des choses au sujet de l'école du fort Frontenac, c'est-à-dire l'école mère de l'Ontario.

De cet épisode historiographique, on peut tirer deux leçons. La première renvoie à la méthode historique, élaborée progressivement depuis plus de trois siècles, un outil d'analyse valable. En deuxième lieu, il faut reconnaître que le mythe même contribue à l'identité de l'Ontario français et à la légitimité de sa présence en Ontario. Cette quête de la première école de l'Ontario constitue donc un épisode dans la construction de l'identité franco-ontarienne.

¹¹³ *L'Ontario français. Des Pays-d'en-Haut à nos jours*, rédigé par Michel Bock et Gaétan Gervais, coordonné par Suzanne Arseneault, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, [c2004], p. 71.